



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24 mai 2018

Dossier complet le :

25 mai 2018

N° d'enregistrement :

2018-0087

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'HOPITAL SAINT PHILIBERT DE LOMME ET RENOVATION DE L'ENVELOPPE ET DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GROUPEMENT DES HOPITAUX DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

THIRIEZ Jean-Claude

RCS / SIRET

77516242400013

Forme juridique

ASSOCIATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 41° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou résidences mobiles de loisirs | Construction de plusieurs zones de parkings totalisant 350 places réparties comme indiqué au §4.1 |
| a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus | Le site relève également de réglementation ICPE sous le régime de la déclaration pour les rubriques 2925, 4725, 2910-A et 4802-2. Toutefois, le projet ne modifie pas le classement ICPE du site. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet s'inscrit dans un projet de réaménagement du Centre Hospitalier Saint Philibert . Il consiste en la :

- modification des aménagements intérieurs de l'hôpital et rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment (décrits au §4.3.1)
- démolition du parking sur 2 niveaux pour y construire un plateau technique d'une emprise au sol d'environ 3000 m² sur 2 niveaux (RDC niveau bas: 3160 m², RDC niveau haut 4400 m²) représentant une surface de plancher de 7560 m²,
- construction sur une parcelle contiguë d'environ 5500 m² (sur laquelle se trouve actuellement une ferme urbaine) d'un nouveau parking de 300 places (150 places visiteurs et 150 places personnel) en remplacement du parking démolit et aménagement sur le site actuel de 50 places de stationnement supplémentaires: 30 places pour le service UCA (Unité de Chirurgie Ambulatoire), 3 places de dépose minute, 7 places de dépose minute taxi en remplacement du parking de surface situé devant les entrées de l'hôpital

Nota: il n'y a pas d'augmentation de la capacité globale de stationnement actuelle

4.2 Objectifs du projet

Le Centre Hospitalier Saint Philibert est un établissement de spécialités médicales et chirurgicales. Il a une vocation de proximité et de recours, autour de pôles forts : vasculaire multi-spécialités, rachis multidisciplinaire, personne âgée, et en devenir, le handicap.

Dans l'optique de parfaire son service devant une demande et des besoins évolutifs grandissants, un programme de rénovation est mis en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette opération a pour objet 2 marchés:

R.E- Restructuration et Extension de l'hôpital existant, cette opération se déroule selon les étapes suivantes:

1. travaux préparatoires,
2. construction d'un parking aérien de 300 places (visiteurs et personnel),
3. démolition du parking existant sur 2 niveaux,
4. construction d'un bâtiment neuf en lieu et place du parking démolé,
5. restructuration des services du RDC haut et partiellement du RDC bas.

La durée des travaux estimée pour ce marché est de 4 ans.

R.E.E.T- Rénovation de l'Enveloppe et des Equipements Techniques comprenant:

1. La rénovation de l'enveloppe du bâtiment pour obtenir les exigences de la RT 2012
2. Le changement de la production d'air pour les ailes hébergements.
3. La rationalisation de la production froid.

La durée des travaux estimée pour ce marché est de 3,5 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au terme des travaux, l'activité et les horaires d'ouverture resteront identiques à la situation actuelle.

Le bloc opératoire sera déplacé pour permettre de restructurer le plateau de consultation. Par ailleurs, 2 salles de blocs seront ajoutées (pour atteindre 16 au total).

En ce qui concerne le nouveau parking créé sur la parcelle de la ferme Hoden, ce dernier sera accessible en permanence avec contrôle d'accès.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager pour le nouveau parking ainsi qu'à permis de construire pour la réalisation du plateau technique.

Le site relève également de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de la déclaration pour les rubriques 2925, 4725, 2910-A et 4802-2. Un dossier de déclaration initiale au titre des ICPE sera déposé pour les rubriques 2925, 4725 et 2910-A; un dossier de déclaration du bénéfice des droits acquis sera déposé pour la rubrique 4802-2 (les installations de réfrigération ayant déjà l'objet d'un récépissé de déclaration datant de septembre 2014).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---------------------|
| Surface de plancher de l'extension (plateau technique) sur 2 niveaux: niveau RDC bas | 3160 m ² |
| niveau RDC haut | 4400 m ² |
| Nombre de places totales de stationnement construites | 350 unités |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Grand But
59462 LOMME CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 39' 03" 95N Lat. 02° 58' 13" 96E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type 1 la plus proche du site se trouve à 7 km au Sud du site; il s'agit de la ZNIEFF n°310013308 - Marais d'Emmerin et d'Haubourdin et ancien dépôt des voies navigables de Santes et le petit claire marais . La ZNIEFF de type 2 la plus proche du site se situe à environ 7 km au Sud du Site . Il s'agit de la ZNIEFF n° 310013759 - Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche du site se trouve à environ 7,5 km au Nord Ouest du site; il s'agit de l'arrêté n°FR3800449- Prairie des Willemots. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de parc ou de réserve naturelle dans un rayon de 10km autour du site. Le parc naturel le plus proche est celui nommé Scarpe-Escaut situé à environ 25 km au Sud -Est . |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)- 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le département du Nord a été approuvé le 07 juin 2012. La 2ème échéance a été approuvée par le préfet du Nord le 8 décembre 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence dans le voisinage proche du site de ce type de bien. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se situe pas dans une zone humide selon les informations du site Carmen. Le Diagnostic Zone humide réalisé sur le site conclut que les différents sondages réalisés à une profondeur suffisante témoignent d'un sol non humide (cf rapport joint en annexe 7). Une analyse complémentaire de la végétation sera réalisée dès le début de la période permettant ce type de prospections (courant mai) pour confirmer l'absence de zone humide. Si toutefois la présence d'une zone humide de plus de 1000 m ² était avérée, un dossier Loi sur l'Eau serait réalisé. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Lille est concernée par un PPR-inondation (59DDTM20010029 prescrit le 13/02/2001) ainsi qu'un territoire à risque important d'inondation (TRI) (Arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 26/12/2012 et arrêté de stratégie locale du 10/12/2014). La commune est également concernée par un PPRN Mouvement de terrain (59DDTM19860016 approuvé le 16/05/1990 et annexé au PLU le 17/08/2006). La commune n'est pas concernée par un PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas référencé BASOL. Le site Basol le plus proche, référencé "Wilvia Meublex ", est situé à environ 1,75 km. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se trouve dans a zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après les éléments transmis par l'Agence de l'Eau, le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable. La limite du périmètre de protection rapprochée des captages le plus proche est situé à environ 1 km au Nord. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est située à environ 5 km à l'est du site . Il s'agit du site référencé 59SI02 " façade de l'esplanade" d'après le site Carmen. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 20km au Sud-Est du site; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR3112002 " Les Cinq Tailles". |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est située à environ 6 km au sud est du site . il s'agit du site classé référencé 59SC15 " Quai du Wault, Squares Foch et Dutilleul" d'après le site Carmen. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un diagnostic déchets de démolition a été réalisé pour le parking existant et la ferme. Les déblais seront évacués et ne seront pas réutilisés. Des purges de matériaux seront à prévoir à l'arrière de la ferme où sont situées des zones de remblais. Une couche de forme d'une épaisseur de 40cm ou 60cm suivant localisation (voirie lourde ou légère) sera nécessaire. Globalement le projet sera excédentaire en matériaux. L'excédent de matériaux fera l'objet d'une gestion par le biais de filières agréées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La construction du nouveau parking se fera en partie sur une zone non imperméabilisée actuellement constituée de pelouses. Un diagnostic zone humide critère végétation sera réalisé dès que possible (courant mai). (Si toutefois la présence d'une zone humide de 1000 m ² était avérée, un dossier Loi sur l'Eau serait réalisé). Par ailleurs, il convient de noter que le site d'étude est éloigné des zones naturelles d'intérêt écologique et que le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur la faune et la flore de ces zones. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné l'éloignement du site par rapport aux zones Natura 2000, ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné l'éloignement du site par rapport à ces zones et la typologie du projet, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La nouvelle parcelle se situe sur en zone classées UC au niveau du PLU qui correspond à une zone urbaine. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est concernée par un PPR-inondation et un PPRN Mouvement de terrain. Toutefois, le site étudié présente: - un aléa très faible à inexistant concernant l'inondation dans les sédiments, - un aléa moyen concernant le risque de retrait-gonflement des argiles, - aucun aléa concernant le mouvement de terrain(Source: Infoterre). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné la typologie du projet, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir un impact sur la santé des populations. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase exploitation, ce projet n'engendrera pas de déplacements/trafic supplémentaires. Pour la phase de travaux, augmentation du flux de véhicules poids lourds et véhicules légers |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de démolition et de construction peuvent occasionner des nuisances sonores. Le chantier se déroulera dans des tranches horaires classiques. Absence de nuisances sonores en phase exploitation |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence d'émissions odorantes en phase travaux comme en phase exploitation |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de vibrations en phase exploitation. Les travaux de démolition et de construction pourront toutefois occasionner des vibrations à certaines périodes. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les horaires de programmation restent inchangés. L'ensemble des luminaires extérieurs seront des éclairage LED et seront orientés vers le bas afin de limiter les émissions lumineuses. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de rejets atmosphériques liés au projet en phase travaux comme en phase exploitation |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet entraîne le rejet d'eaux pluviales de ruissellement sur les parkings et toitures créés. Le sol de la nouvelle parcelle (de la ferme) ne permet pas d'envisager l'infiltration au vu des coefficients de perméabilité (cf annexe 8). La localisation du projet ne permet pas non plus de rejet au milieu naturel. Les eaux pluviales seront donc renvoyées avec un débit limité au réseau pluvial d'assainissement urbain après passage dans des systèmes de stockage et pré-traitement (voir détails au §6.4). |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Absence d'impact du projet en mode exploitation. Durant les travaux, instauration d'une zone de tri permettant de différencier : les déchets inertes (DI), les déchets non dangereux (DND), les déchets dangereux (DD), les déchets d'emballages propres. Une attention particulière sera portée aux filières locales de valorisation et de recyclage des déchets. |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Modification de l'usage du sol concernant la parcelle de construction du nouveau parking qui était une ferme |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets soumis à consultation de l'Autorité Environnementale sur la commune de Lille sont très nombreux (55 avis recensés sur le site de la DREAL Hauts de France). Nous nous sommes ainsi limités à ceux situés sur le secteur de Lomme. Les projets recensés depuis 2014 sont les suivants:

- projet urbain d'extension de la ZAC des Rives de la Haute Deule (Avis de l'AE du 13/06/17),
- projet d'extension d'un entrepôt de stockage de produits alimentaire au MIN (Avis de l'AE du 25/07/17),
- demande d'autorisation d'exploiter pour le site INGRAM MICRO sur la plate-forme de Lomme/Sequedin (avis de l'AE du 04/08/16),
- projet "Romarin" de construction de 160 logements rue de la Mitterrie (Avis de l'AE du 23/01/14).

Au vu des distances par rapport au centre hospitalier et des typologies de projet, ces derniers ne sont pas susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Précisions sur le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales: les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie trentennale.

Pour le parking, les eaux pluviales seront retenues dans les noues et dans une chaussée réservoir avant raccordement au réseau pluvial existant avec un débit de 1,75 l/s. En cas de pollution accidentelle, la pollution sera confinée dans les noues en attente de purger la terre et dans les bouches d'injection de la chaussée réservoir (décantation, filtre).

Pour le plateau technique, la toiture végétalisée permettra l'absorption des premiers millimètres de pluie et un ouvrage enterré sous le bâtiment ou sous la voirie assurera la rétention complémentaire du surplus correspondant à l'augmentation de surface imperméabilisée. Les voies seront des chaussées réservoirs pour un débit de fuite (bâtiment + voiries) limité à 2,25 l/s. Les hydrocarbures seront piégés dans les bouches d'injection de la chaussée (décantation, filtre).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site se trouve en zone urbaine sur un terrain exempt d'enjeux naturels remarquables (hormis la question encore en suspens d'une éventuelle présence de zone humide mais dans ce cas cette dernière ferait l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau).

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du projet sont similaires à celles déjà réalisées sur le site actuel.

Ce projet n'est donc pas de nature à créer d'incidences négatives notables sur la santé et l'environnement.

Au regard de ces éléments, le Centre Hospitalier Saint Philibert estime que ce projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7a: diagnostic de Zone Humide- Critère Sol |
| Annexe 7b: plan de localisation des sondages |
| Annexe 8: extrait de l'étude géotechnique sur les essais de perméabilité du sol (pour évaluer la capacité d'infiltration du terrain) |

9. Engagement et signature

J'é certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LILLE

le 25/04/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**GROUPEMENT DES HÔPITAUX
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE**
Rue du Grand But - B.P. 249
59462 LOMME Cedex
Tél. 03 20 22 50 34 - Fax 03 20 92 08 36
Direction Générale



**Restructuration / Extension de l'hôpital
St Philibert de Lomme
Carnet paysage**

Lomme (59) - 23/04/2018

Diagnostic paysager

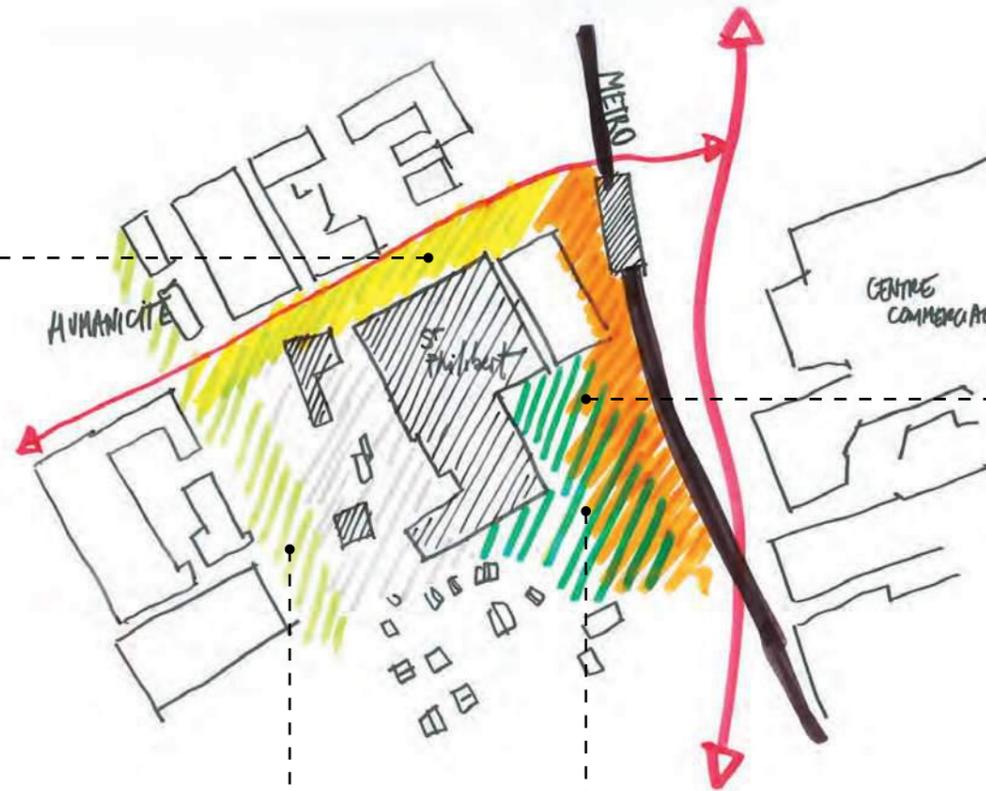
Un site contraint aux multiples façades, des enjeux de paysage à hiérarchiser

Façade sur l'Avenue Nelson Mandela

L'avenue Mandela (qui n'a d'avenue que le nom), étend le motif paysager d'Humanité jusqu'à la station de Metro (noue et voie cyclable)

La façade du bâtiment donnant sur cette avenue n'est pas la principale.

L'enjeu est de lui donner une écriture compatible avec les infrastructures liées à l'Avenue Mandela.



Façade principale sur la rue du Grand But

Spatialement, la séquence d'entrée va du métro jusqu'à la façade du bâtiment
Cet espace peut être considéré comme le parvis élargi de l'hôpital

Façade Sud, entrée véhicules

La séquence d'entrée des véhicules est grande. Son aménagement doit permettre de traiter la façade Sud du bâtiment (parking, terrasse et voie pompier) et le cheminement piéton entre le stationnement et l'entrée principale.

L'enjeu est important car elle participe à l'image du complexe hospitalier dans la ville.

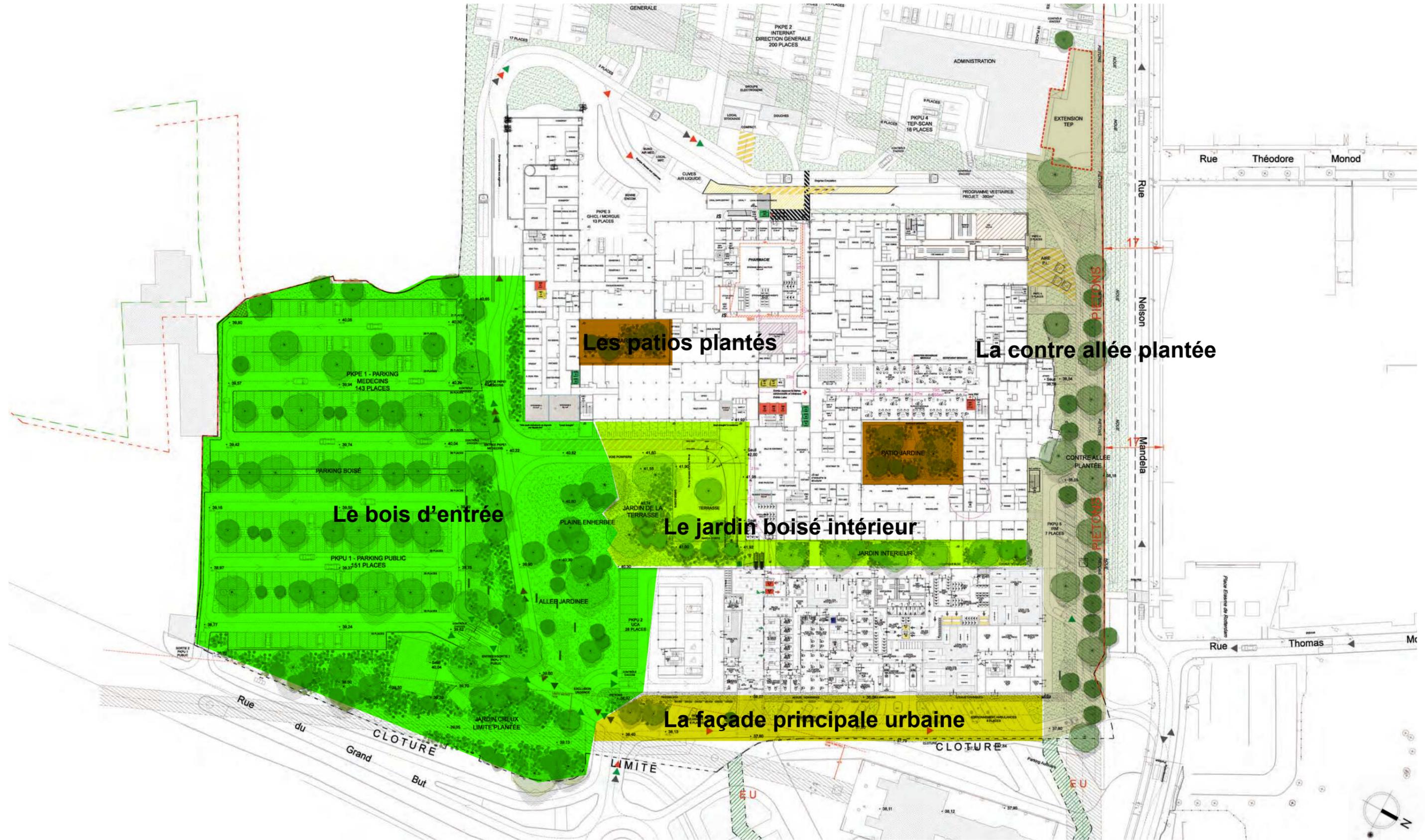
Façade Ouest

La limite Ouest est traitée grâce au motif paysager constitué par la large noue d'Humanité.

L'enjeu en matière d'aménagement sur la parcelle de l'hôpital est moins important.

Différenciation des espaces à aménager

→ Plan masse - 1/1000



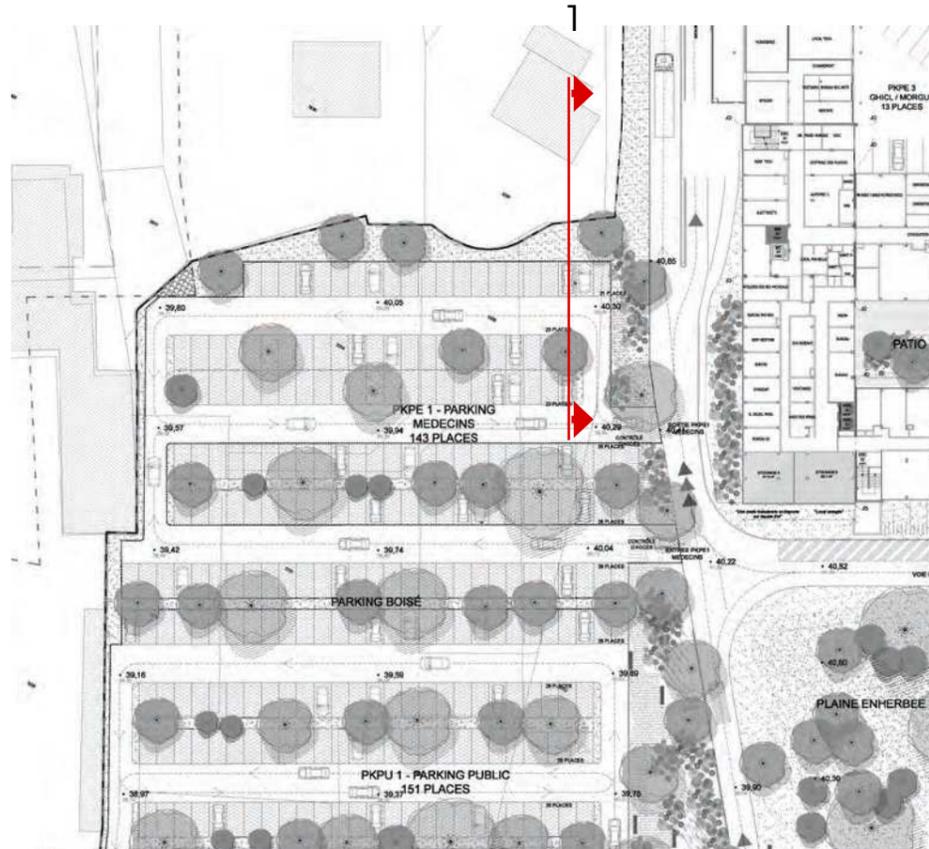
Traitements des limites

Plan des coupes sur les limites



Coupe sur haie de thuya existante

1/100

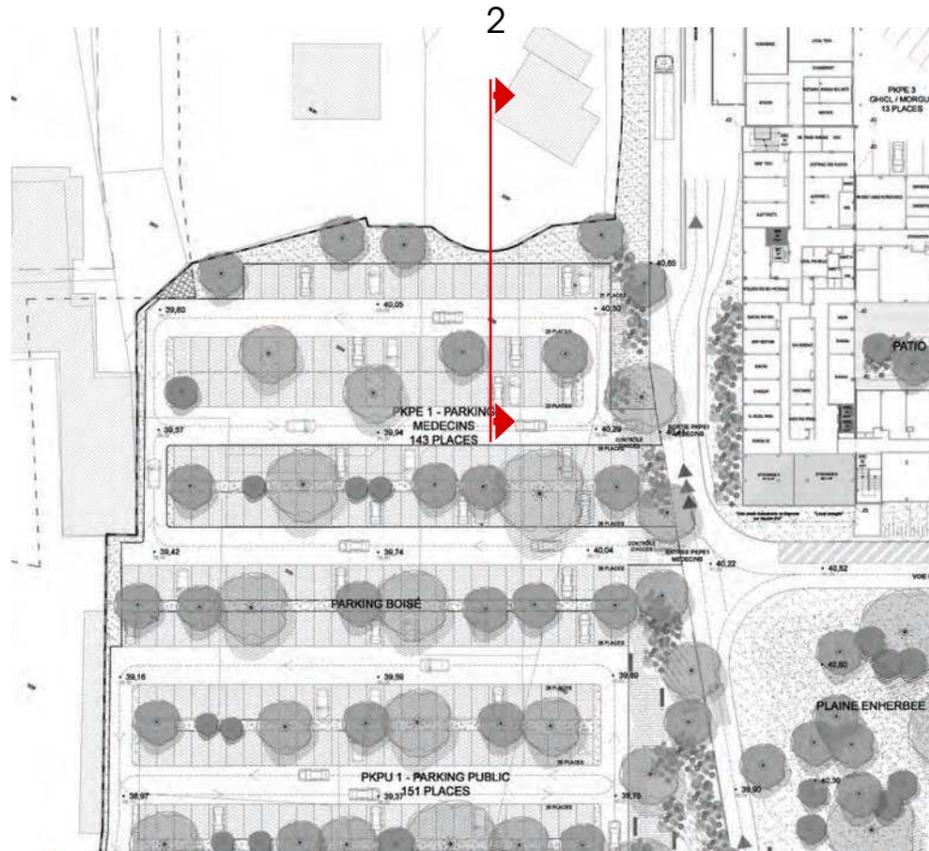


COUPE 1 - 1/100

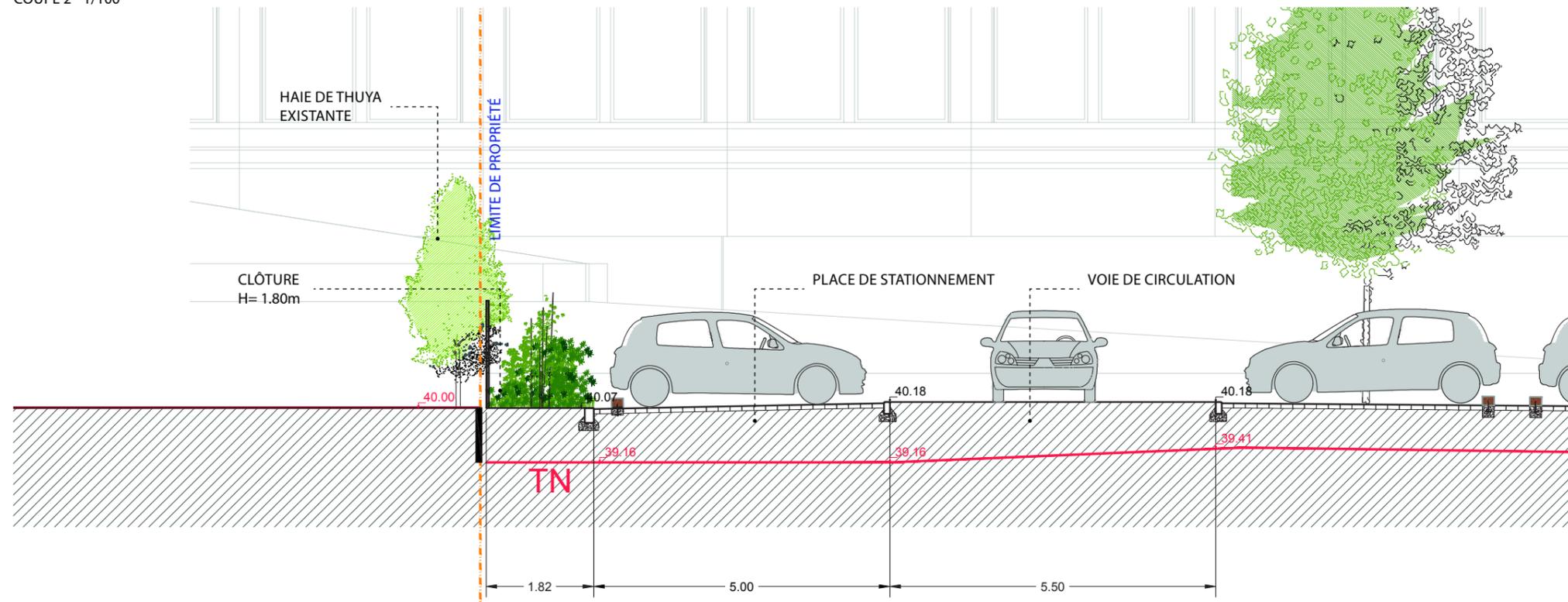


Coupe sur haie de thuya existante

1/100

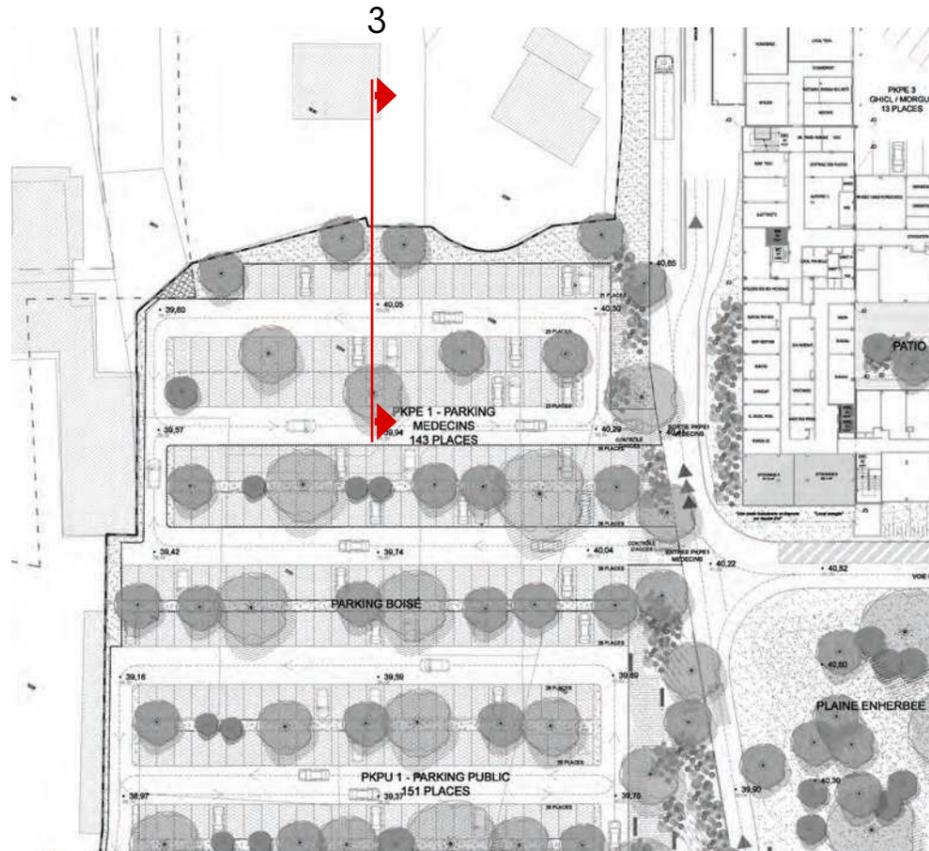


COUPE 2 - 1/100

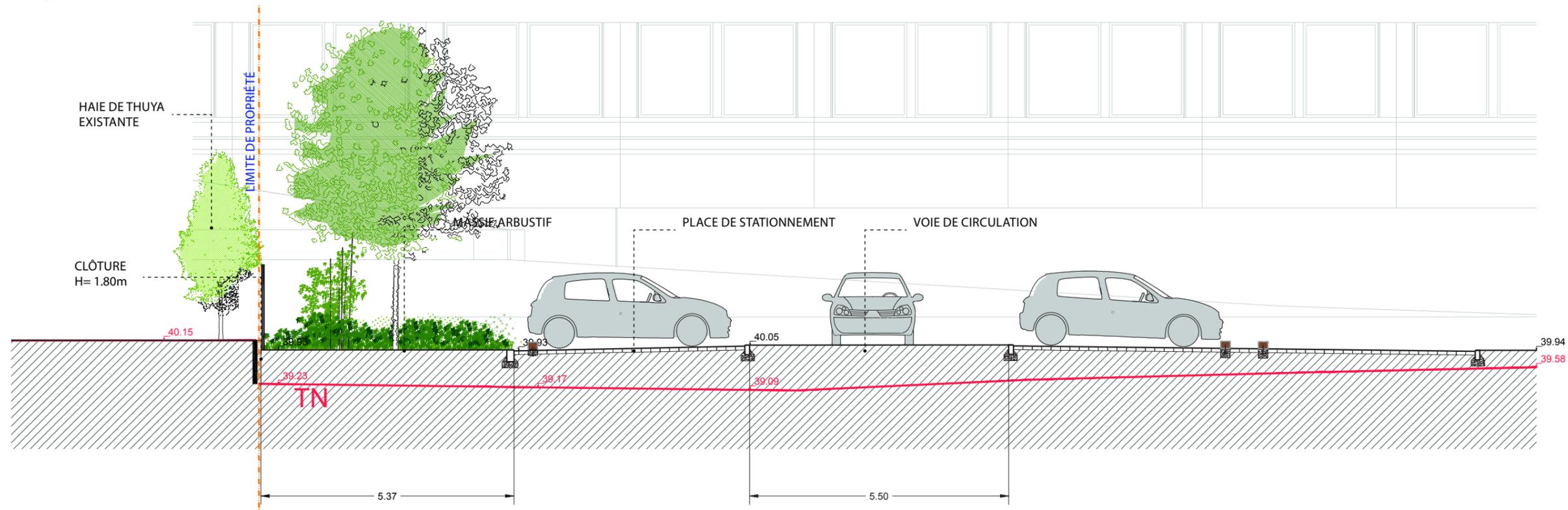


Coupe sur haie de thuya existante

1/100

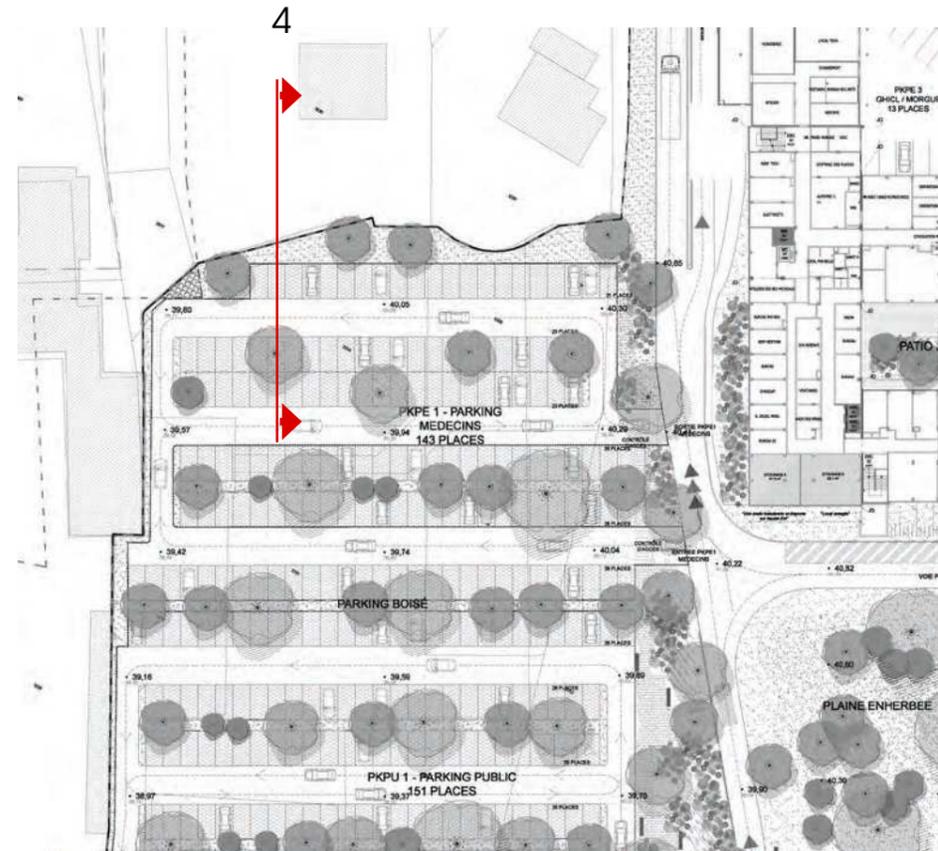


COUPE 3 - 1/100



Coupe sur ferme démolie

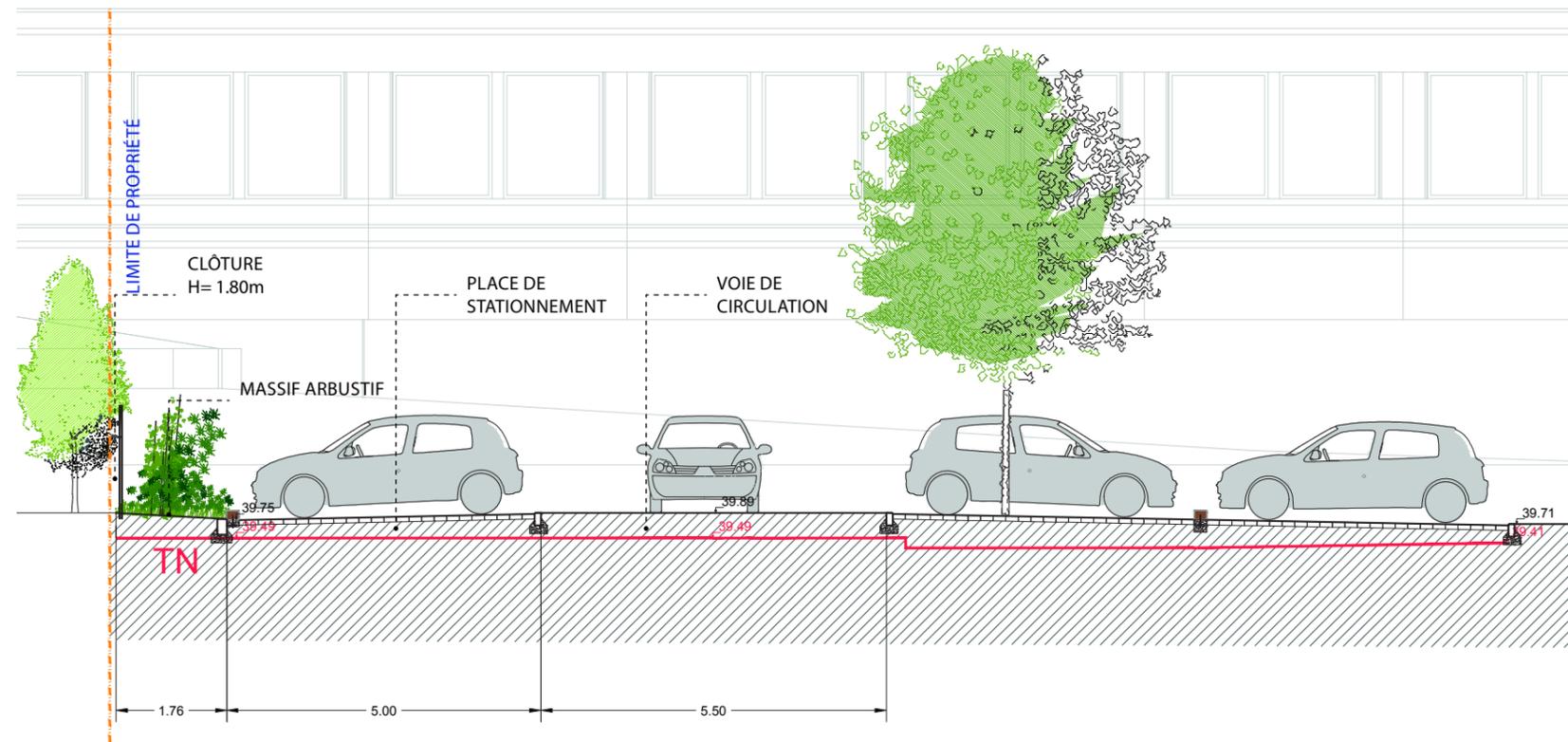
→ options - Clôture



VUE AÉRIENNE DE LA FERME À DÉMOLIR

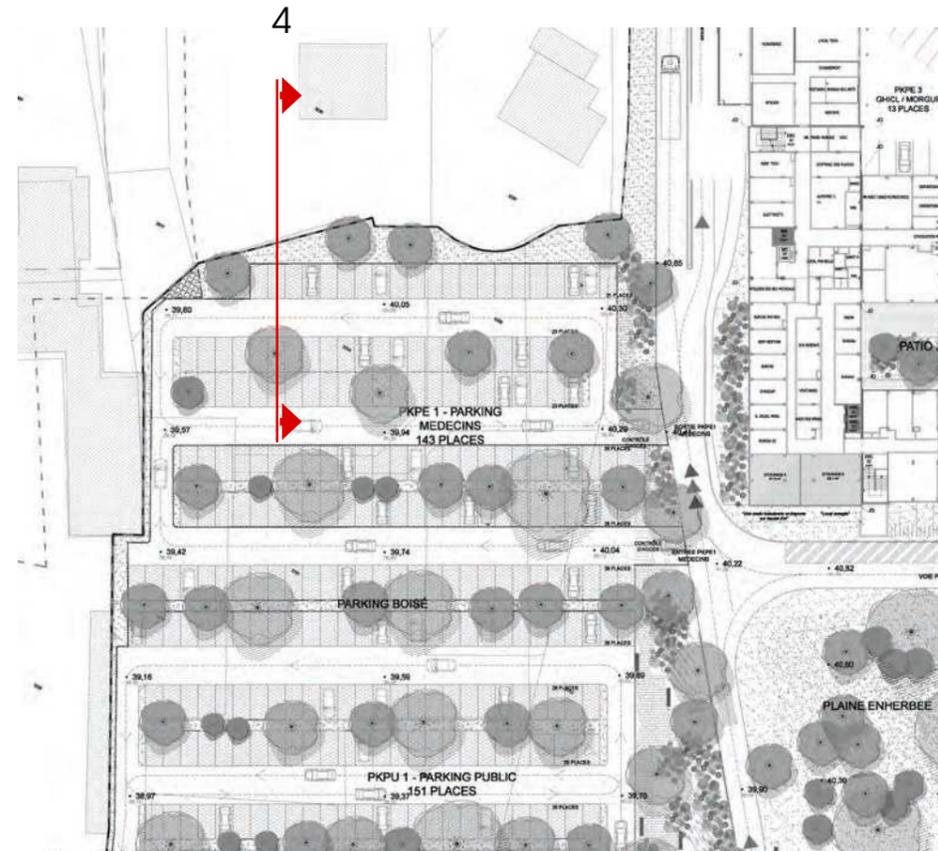
COUPE 4 - 1/100

→ OPTION : CLÔTURE



Coupe sur ferme démolie

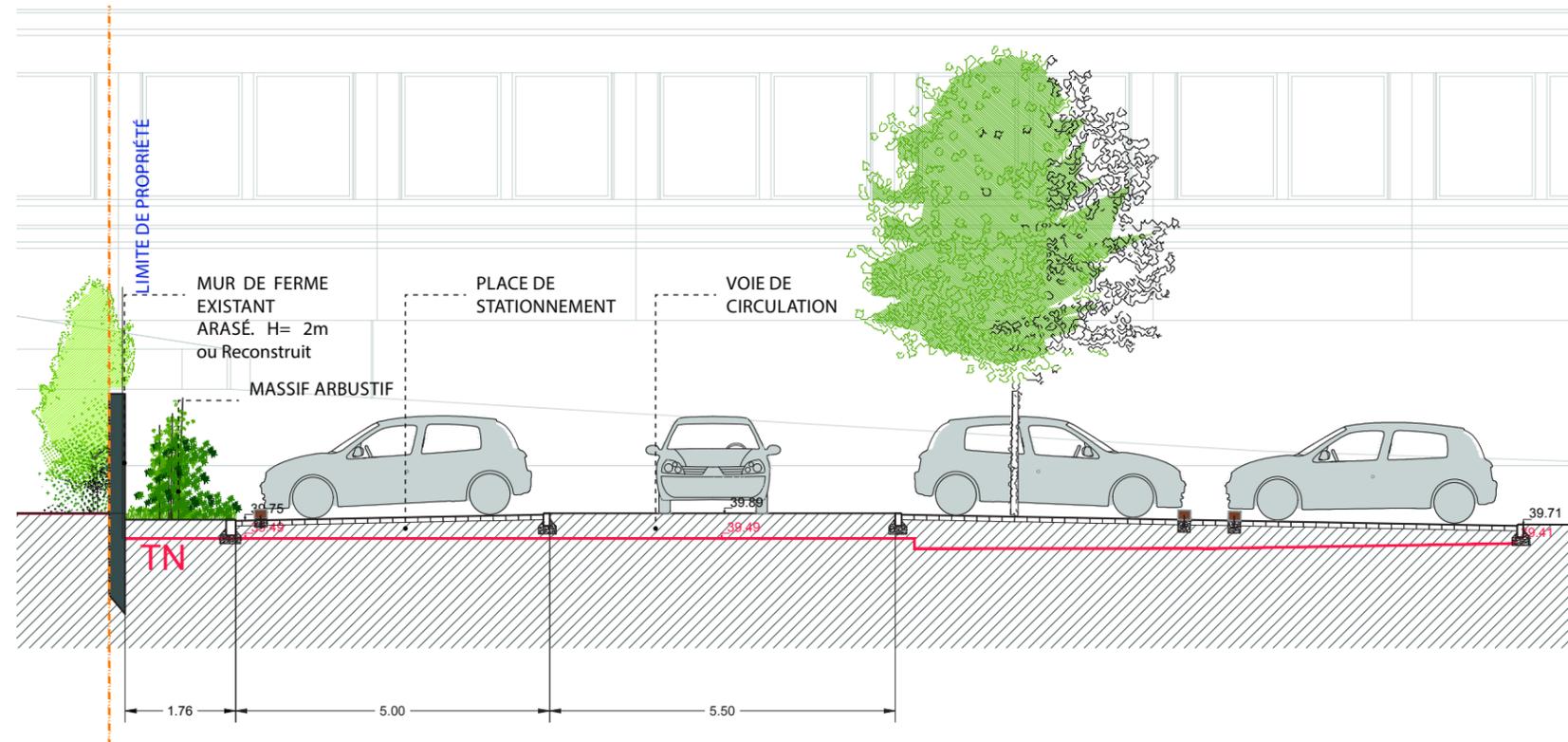
→ Option mur reconstruit



VUE AÉRIENNE DE LA FERME À DÉMOLIR

COUPE 4 - 1/100

→ OPTION 1 : MUR RECONSTRUIT



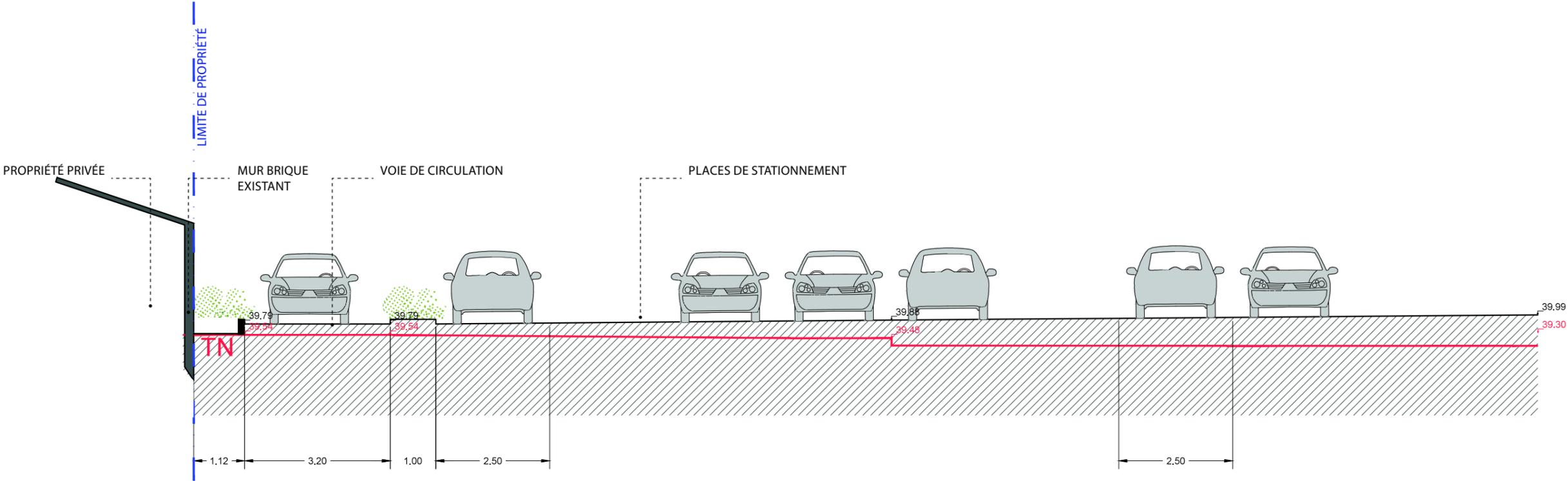
Coupe sur extension privée

1/100



VUE AÉRIENNE DE LA LIMITE SUD

COUPE A - 1/100



Coupe sur maison existante

1/100



VUE AÉRIENNE DE LA LIMITE SUD

COUPE B - 1/100



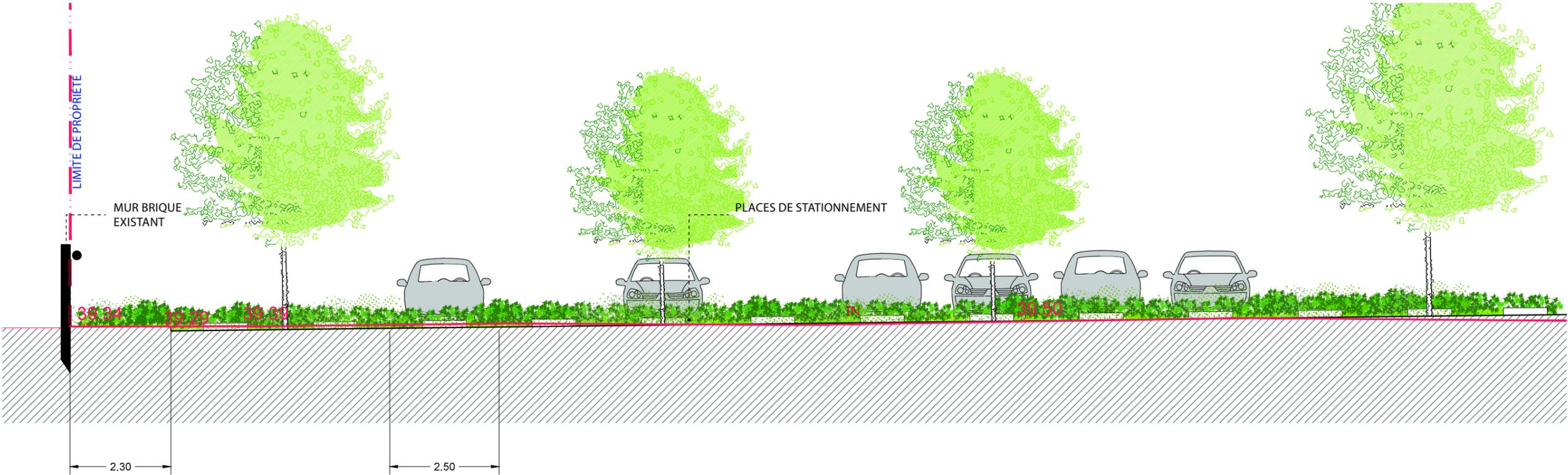
Coupe sur mur existant

1/100



VUE AÉRIENNE DE LA LIMITE SUD

COUPE C - 1/100



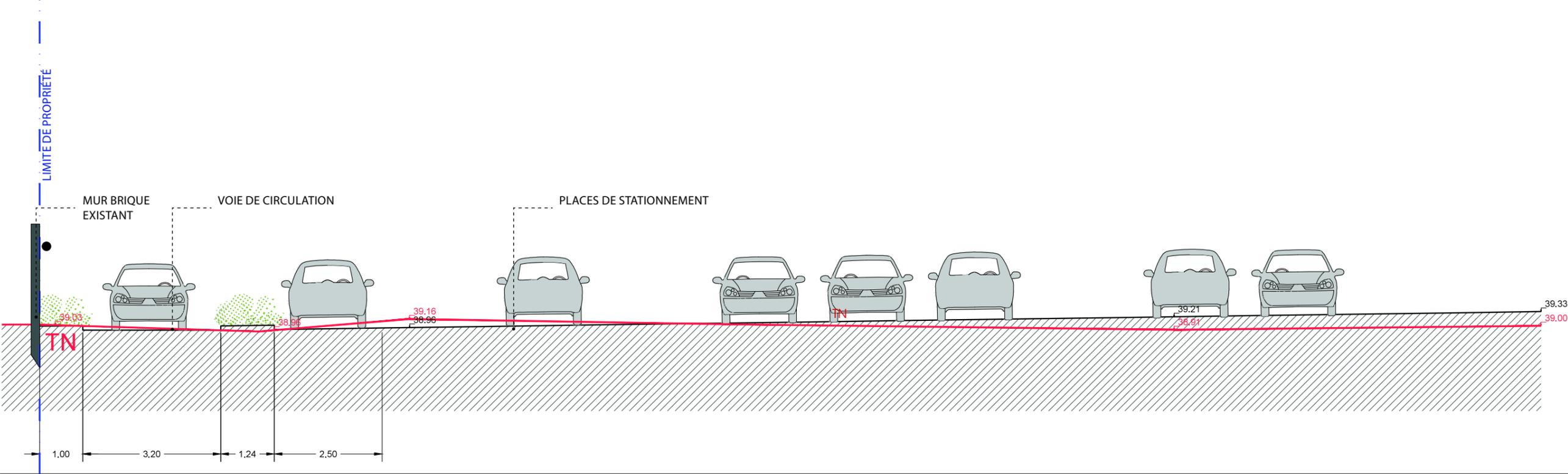
Coupe sur mur existant

1/100



PHOTO DE LA LIMITE SUD

COUPE D - 1/100



Carnet des concepts et des matériaux

Le bois d'entrée

→ Séquence d'entrée



Un parking boisé intégré

Le parking visiteurs et personnels est visible depuis la rue du Grand But. Il doit donc être lisible, et s'intégrer largement dans l'hôpital et la ville. Étant éloignés de l'entrée, la séquence 'stationnement/cheminement/entrée principale' doit être travaillée pour créer un véritable lieu de vie, et non pas simplement un lieu de passage et de stationnement. Le traitement fin du paysage, la transparence visuelle du lieu, l'écriture unitaire et de facture jardinée, participe à offrir une séquence d'entrée de qualité aux différents usagers et personnels.

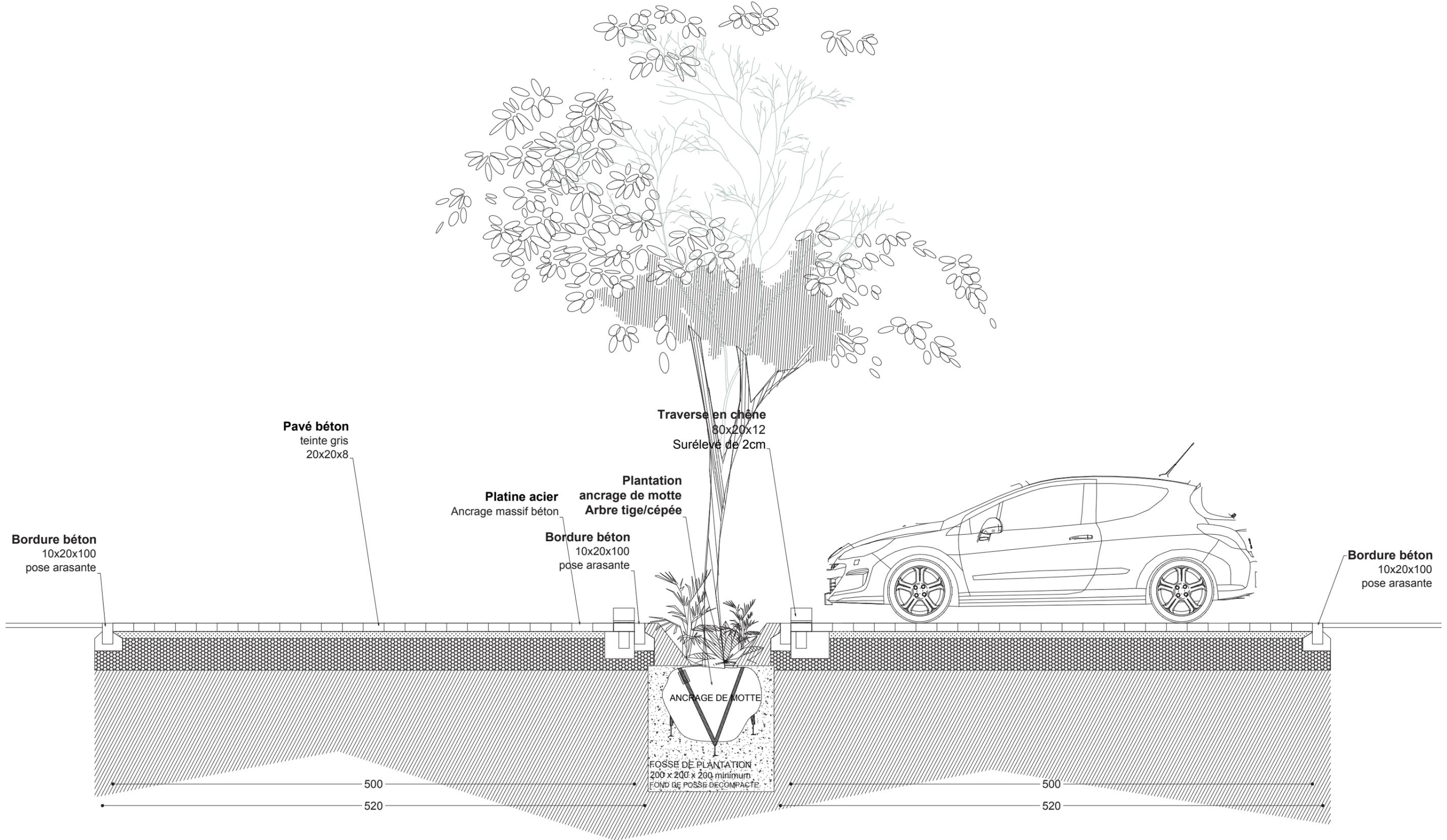
Un paysage aux nivellements tendus et au caractère jardiné

Nous avons dessiné un parking «plan», aux nivellements tendus, sans ressauts ni bordures, un espace boisé intégrant des arbres de hauteurs différentes pour en casser la linéarité. Les espaces plantés sont conséquents et permettent un tamponnement des eaux pluviales. Celles-ci sont rejetées depuis la voirie dans ces jardins creux. Ces jardins donnent une image accueillante au complexe hospitalier.

Coupes et détails

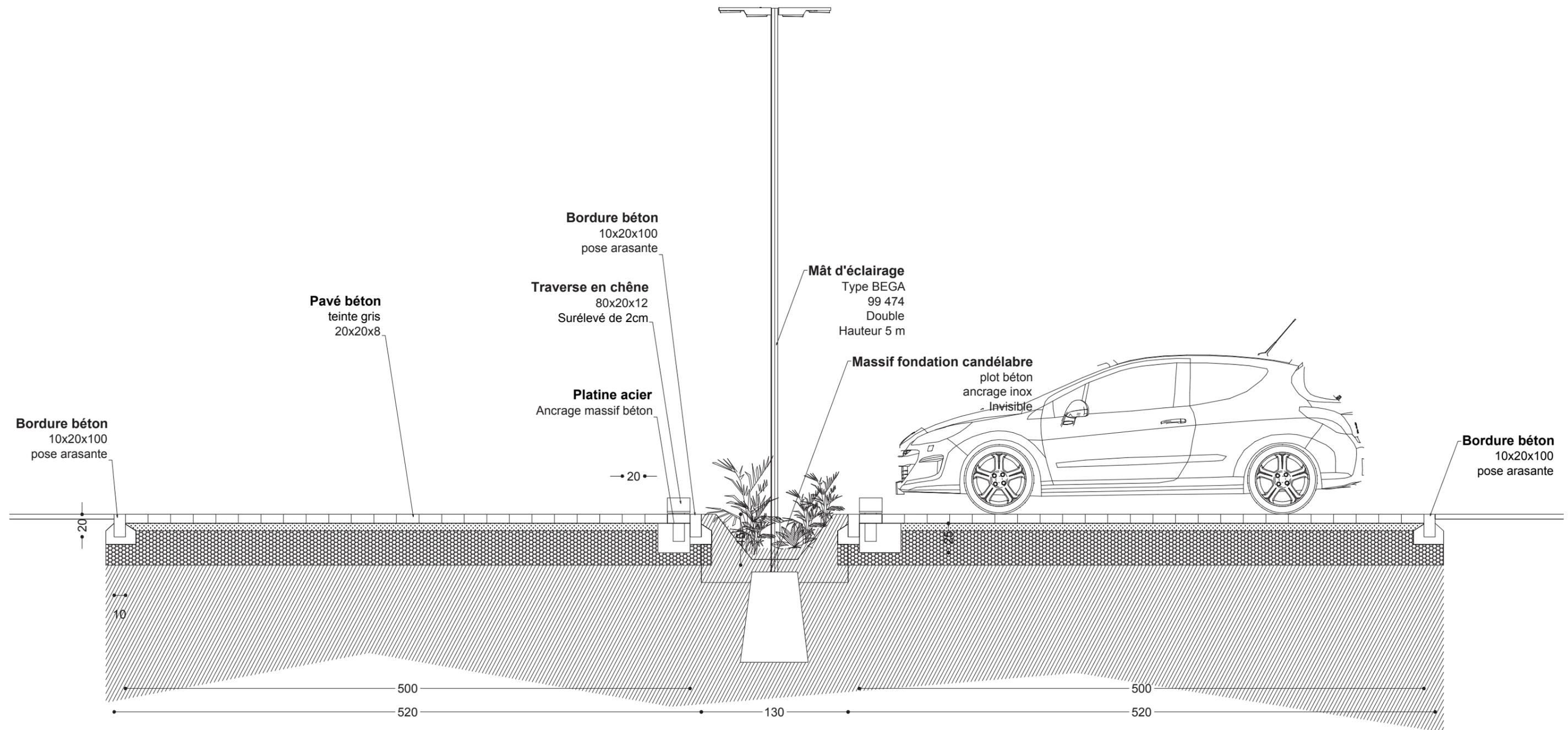
Coupe de détails

→ Le parking boisé



Coupe de détails

→ Le parking boisé



Coupe de détails

→ Le parking boisé

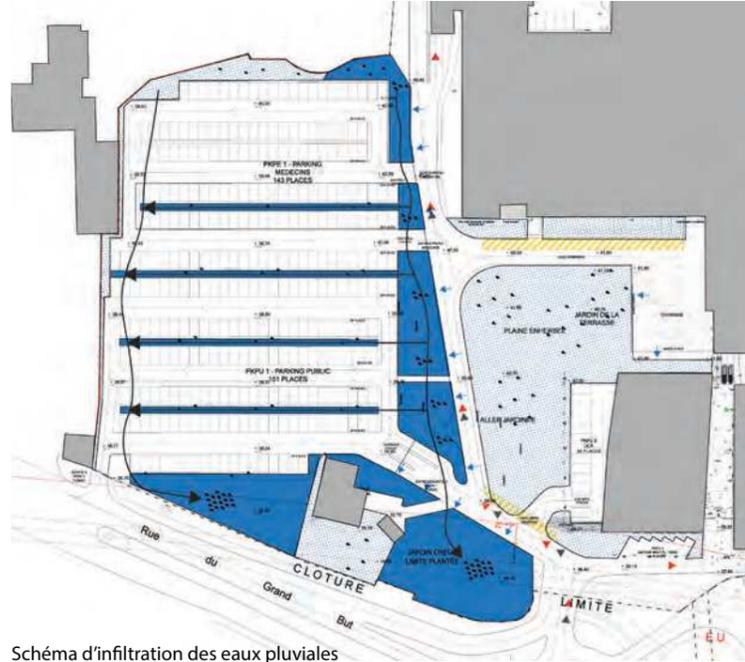
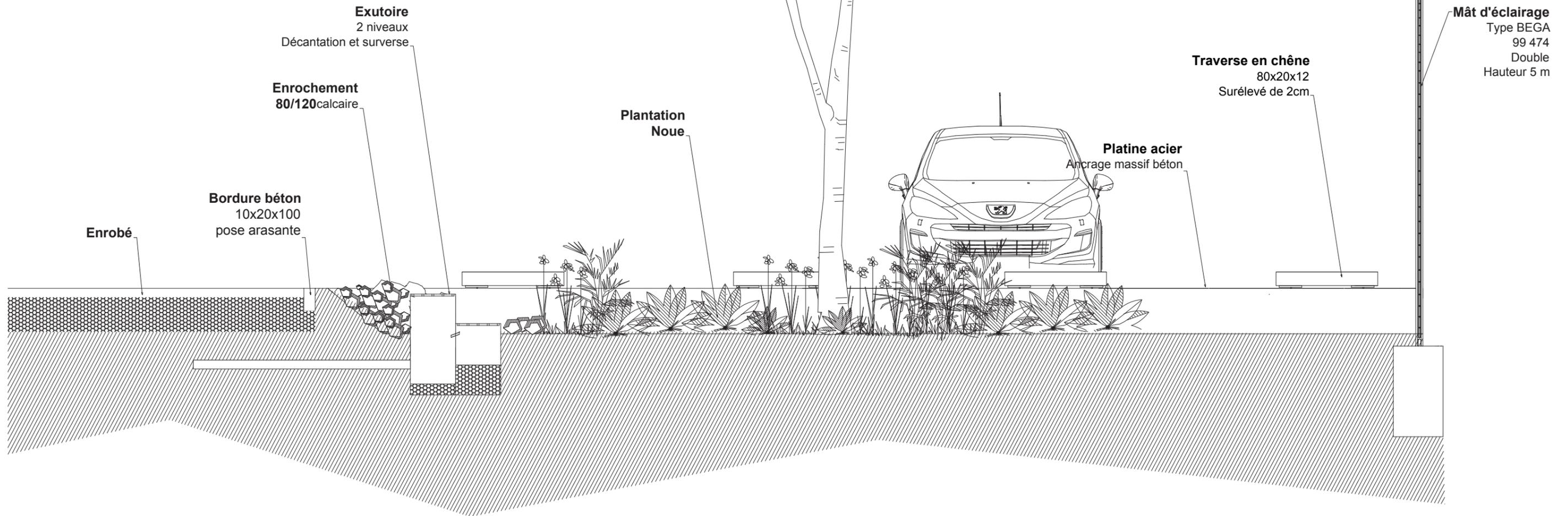
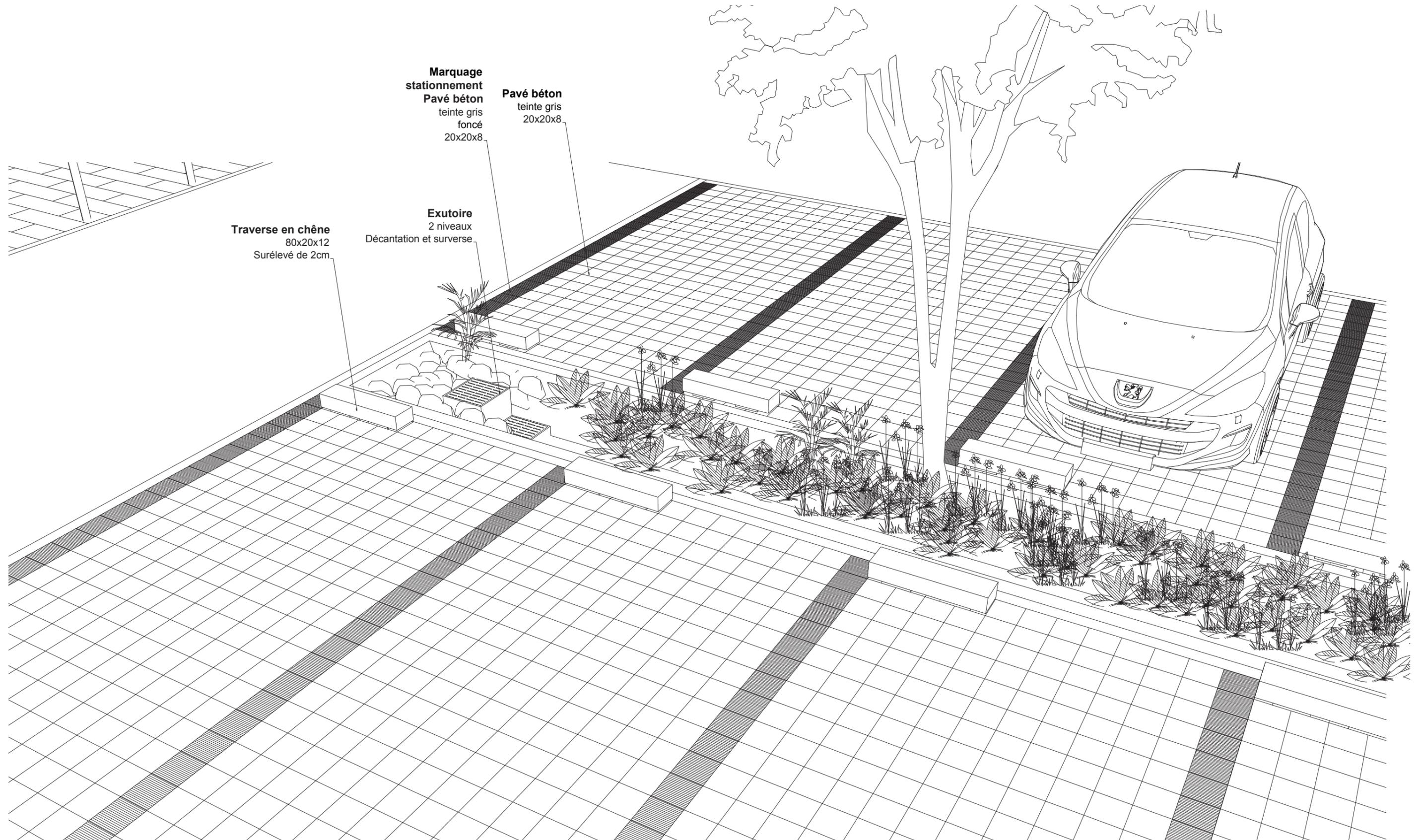


Schéma d'infiltration des eaux pluviales



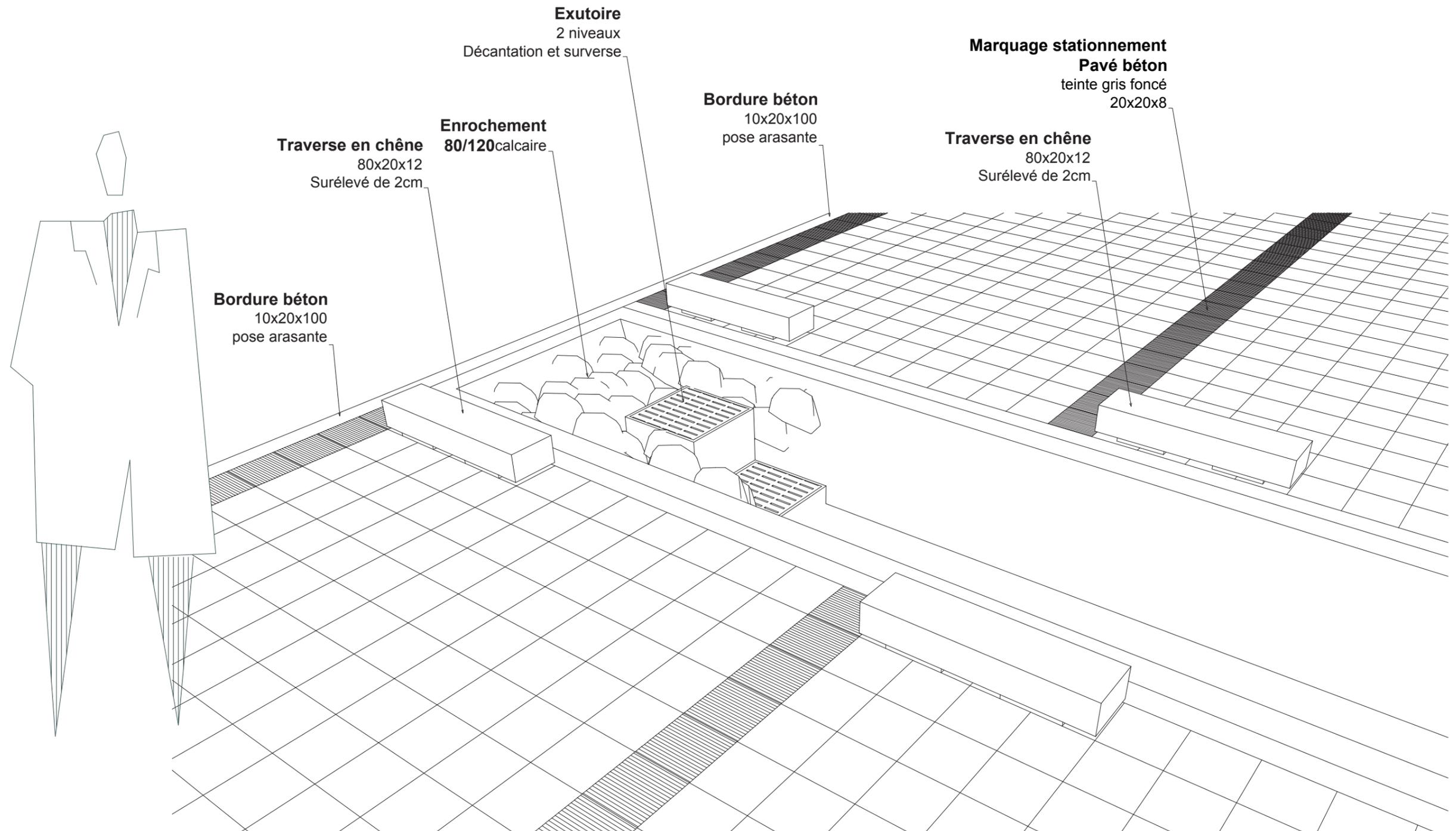
Coupe de détails

→ Le parking boisé



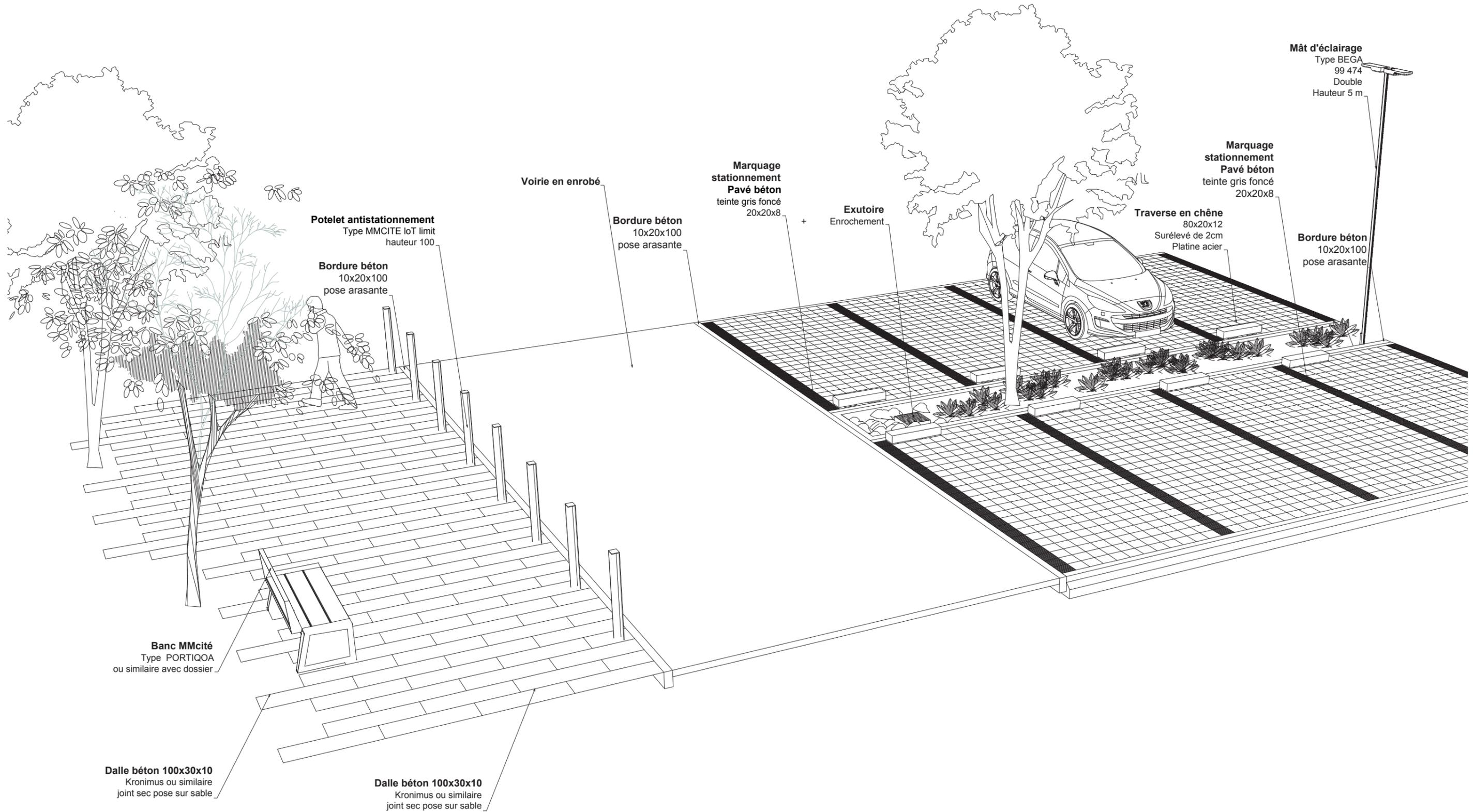
Coupe de détails

→ Le parking boisé



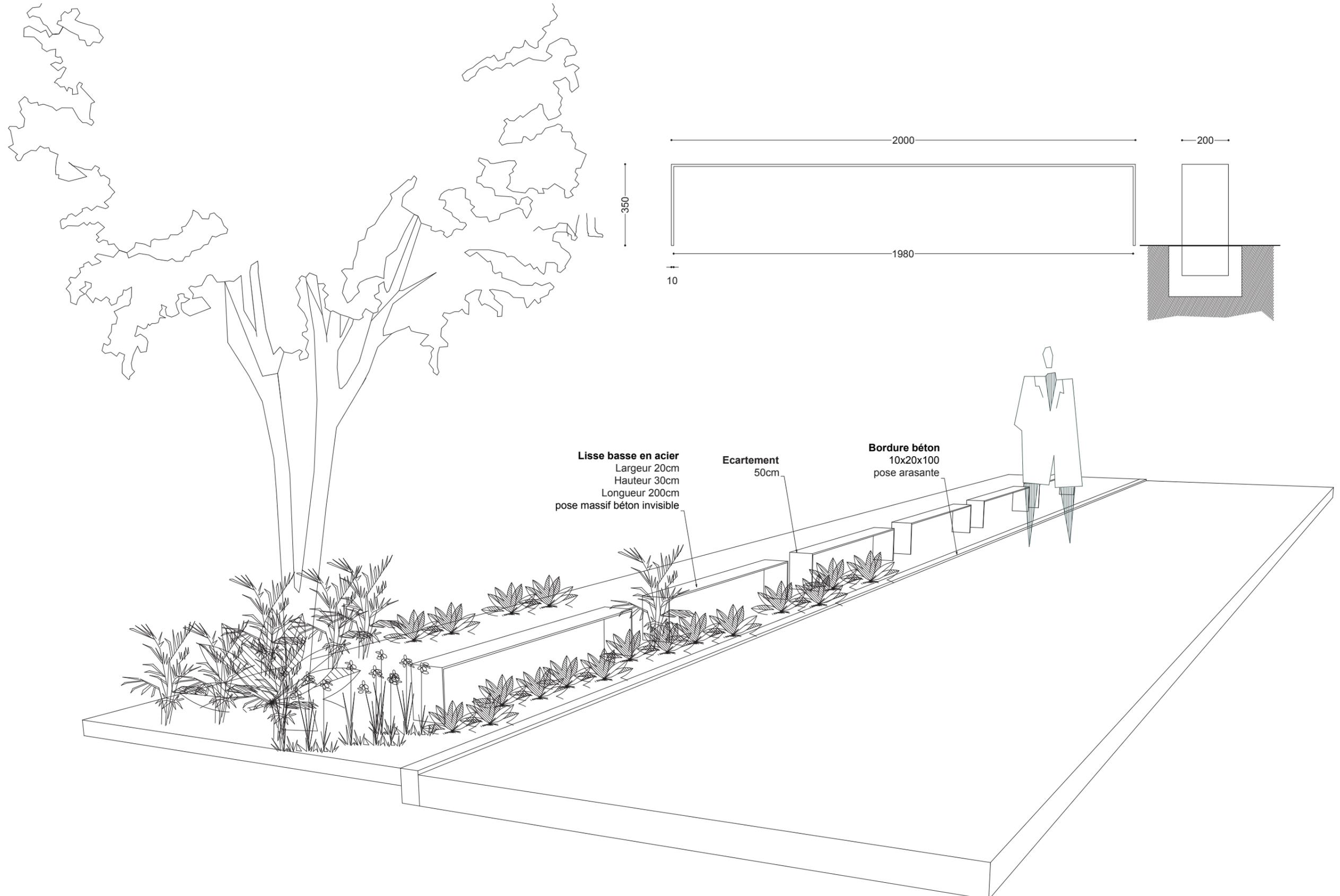
Coupe de détails

→ Le parking boisé



Coupe de détails

→ Le parking boisé



Matériaux et mobiliers

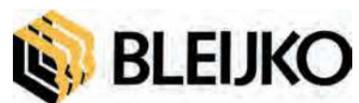
Cheminement piéton en dalle béton 100*30*10 type Kronimus

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Des places de stationnement en pavés béton joints secs

→ Proposition de matériaux et mobiliers

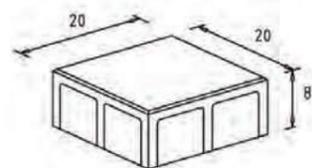


Fiche produit

Pavés grenailés 20x20x8 avec chanfrein

Les bandes de contrebutage A'Gora® ont un revêtement résistant aux coloris de pavés dures naturelles. Grâce aux rayons en acier de la surface supérieure et des bords, la surface du granulé utilisé est visible. Le résultat est absolument magnifique. Des couleurs parlantes et une couche supérieure avec une texture fine.

D'une épaisseur de 8 cm, ces pavés A'gora® grenailés sont parfaitement applicables dans les centres commerciaux, les rues résidentielles et les places.



Dimensions en cm (Lo x La x H) 20x20x8

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Chanfrein en mm | 3x3 |
| Exécution | sans brames |
| Nombre de pièces par m2 | 25 |
| Nombre de pièces par couche | 24 |
| Nombre de pièces par paquet | 240 |
| Poids en kilo par pièce | 7,32 |
| Poids en kilo par paquet | 1757 |
| Normes de qualité | KOMO CE BENOR |



Nos produits en béton sont fabriqués avec des matières premières naturelles. Des variances de la taille, poids et couleur sont possibles malgré des techniques de production avancées. Sous certaines conditions climatiques un dépôt calcaire sur la surface du produit en béton est possible. La qualité du produit n'est en aucun cas impactée. La pluie et l'usure feront, au cours du temps, disparaître le dépôt calcaire. Ce dépôt calcaire n'est pas sujet à un refus du produit ou une réduction du prix de vente.

Bleijko Roeselare N.V. - Beurkaai 4 - B8800 Roeselare - tel. +32 (0)5126 83 20 / +32 (0)5127 23 50 - roeselare@bleijko.com

Butée de parking en Chêne massif

→ Proposition de matériaux et mobiliers



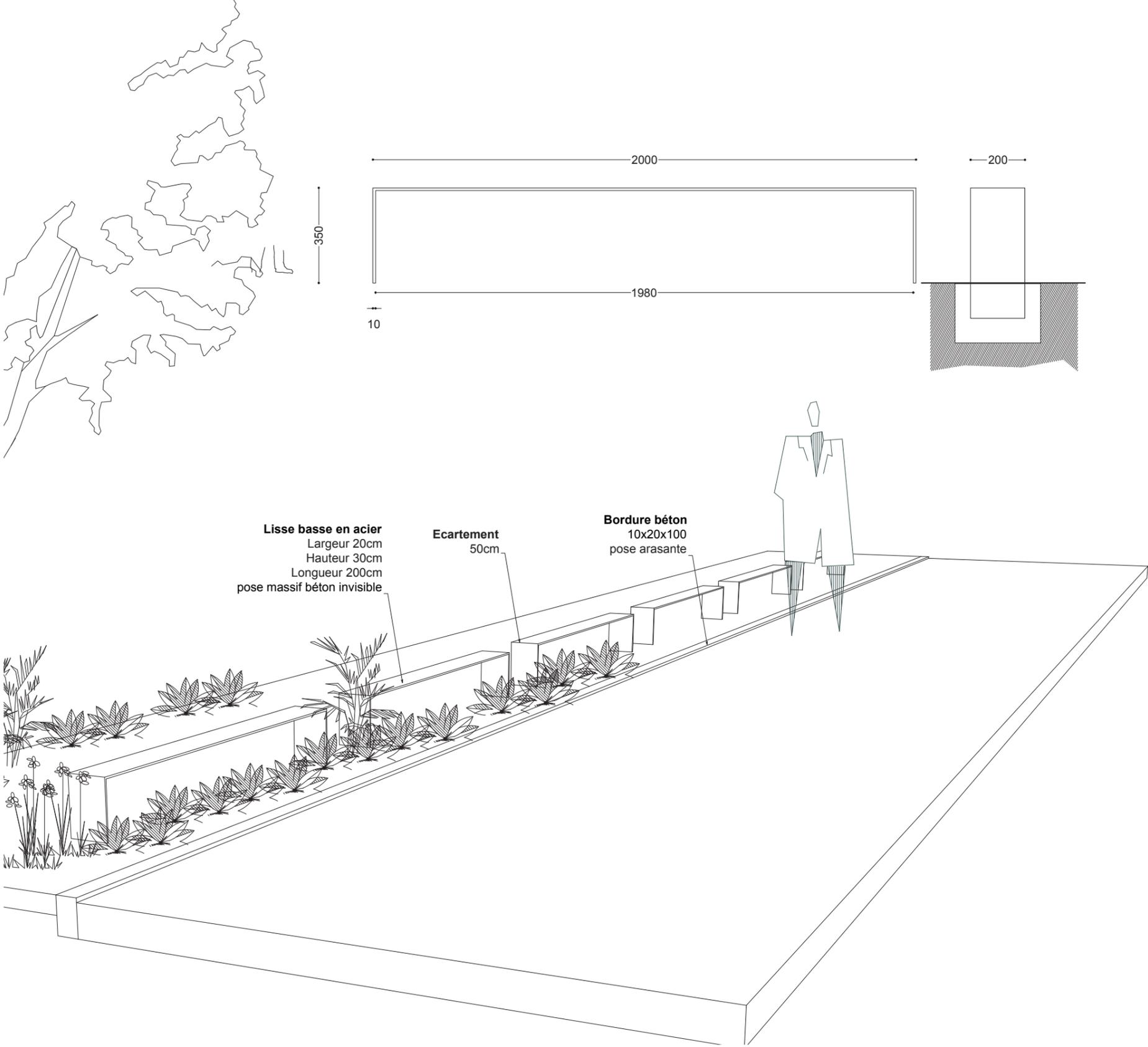
Accroche vélo Lotlimit MM Cité

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Lisse basse

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Potelets Lotlimit MM Cité

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Mats d'éclairage 5m et 3m Bega

→ Proposition de matériaux et mobiliers

34.15 - Modifications techniques réservées

| | | | |
|----------------------|-----------------------|--|---------------|
| Descriptif technique | Luminaire tête de mât | BEGA Lichttechnische Spezialfabrik Hennenbusch · D - 58708 Menden | BEGA |
| | | IP 66    | 99 474 |

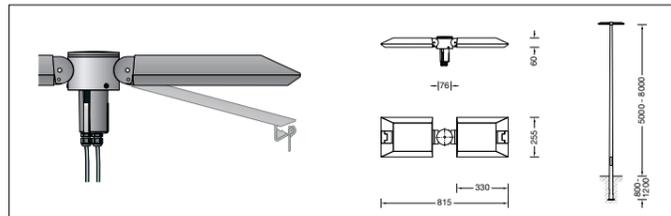
| | |
|------------------------------|------|
| Projet - Numéro de référence | Date |
|------------------------------|------|

Utilisation
Luminaire tête de mât à LED, à répartition lumineuse asymétrique elliptique. La technologie LED offre à la fois longévité, rendement lumineux optimal et faible consommation d'énergie. Pour hauteurs de feu 5000 - 8000 mm.

Description du produit
Luminaire fabriqué en fonderie d'aluminium, aluminium et acier inoxydable
Verre de sécurité antireflet
Joint silicone
Réflecteur en aluminium pur anodisé
Fermeture sans outil
Pour tête de mât ø 76 mm
Diamètre intérieur du mât min.62 / max.70 mm
Profondeur d'embout 100 mm
2 x Câble de raccordement X05BQ-F 4 x 1^Ø
Longueur de câble 8 m
Bloc d'alimentation LED
220-240 V ~ 0/50-60 Hz
DC 170-280 V
Gradable 1-10 V

Uniquement avec SELV (très basse tension)

Luminaire: Degré de protection IP 66
Étanche à la poussière et protégé contre les jets d'eau
Classe de protection II 
Résistance aux chocs mécaniques IK08
Protection contre les chocs mécaniques < 5 joules
 - Sigle de sécurité
 - Sigle de conformité
Prise au vent: 0,05 m²
Poids: 9,0 kg



Lampe

Puissance raccordée du module 50,6 W
Puissance raccordée d'un luminaire 114 W
Température de référence $t_a = 25 \text{ °C}$
Critères relatifs à la durée de vie 50 000 h/L₇₀

99 474

Marquage des modules 4x LED-0282/840
Température de couleur 4000 K
Indice de rendu des couleurs $R_a > 80$
Flux lumineux du module 11520 lm
Flux lumineux du luminaire 9294 lm
Rendement lum. d'un luminaire 81,5 lm/W

99 474 K3

Marquage des modules 4x LED-0282/830
Température de couleur 3000 K
Indice de rendu des couleurs $R_a > 80$
Flux lumineux du module 10740 lm
Flux lumineux du luminaire 8664 lm
Rendement lum. d'un luminaire 76 lm/W

No de commande 99 474

Température de couleur 4000 K. Sur demande, également disponibles avec une température de 3000 K.
4000 K - n° article
3000 K - n° article + **K3**

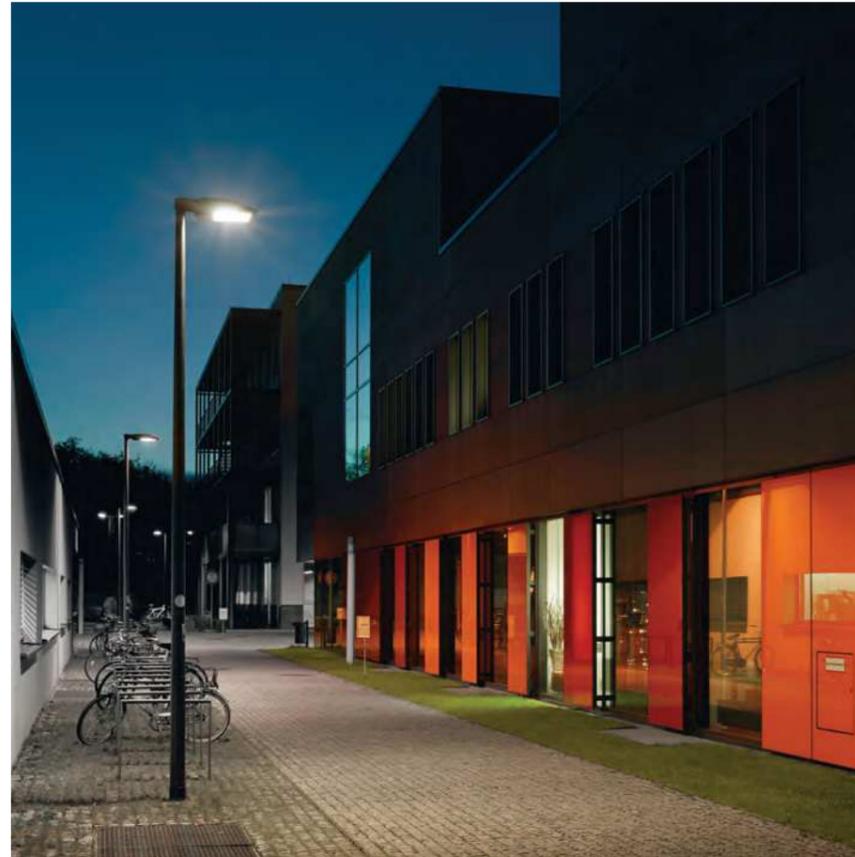
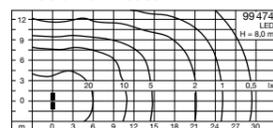
99 474

Couleur au choix
Graphite - n° article
Argent - n° article + **A**

Accessoires

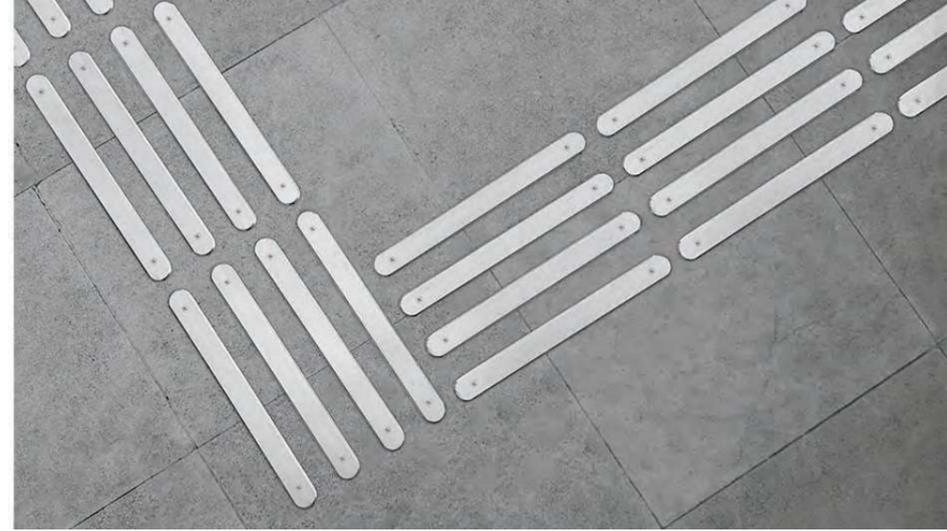
Pour ce luminaire une vaste gamme d'accessoires très pratiques est disponible. Accessoires BEGA - voir le site BEGA www.bega.com.

Diffusion lumineuse



Clous podotactiles et ligne de guidage PMR en inox

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Bancs et chaises Portihoa MM Cité

→ Proposition de matériaux et mobiliers



Poubelle Radium MM Cité

→ Proposition de matériaux et mobiliers





IMMEUBLES
HEBERGEMENTS SPECIALISES

NOUVE VEGETALE / PROMENADE

HOPITAL ST PHILIBERT

LOTISSEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES

CHAMPS DE CULTURES

▲ 03 - depuis champs de culture
25/02/2018



MAISON INDIVIDUELLE

FUTURE AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGEE

METRO ST PHILIBERT

HOPITAL ST PHILIBERT

CENTRE COMMERCIAL

▲ 04 - depuis niveau R+1 du
parking du centre commercial
25/02/2018

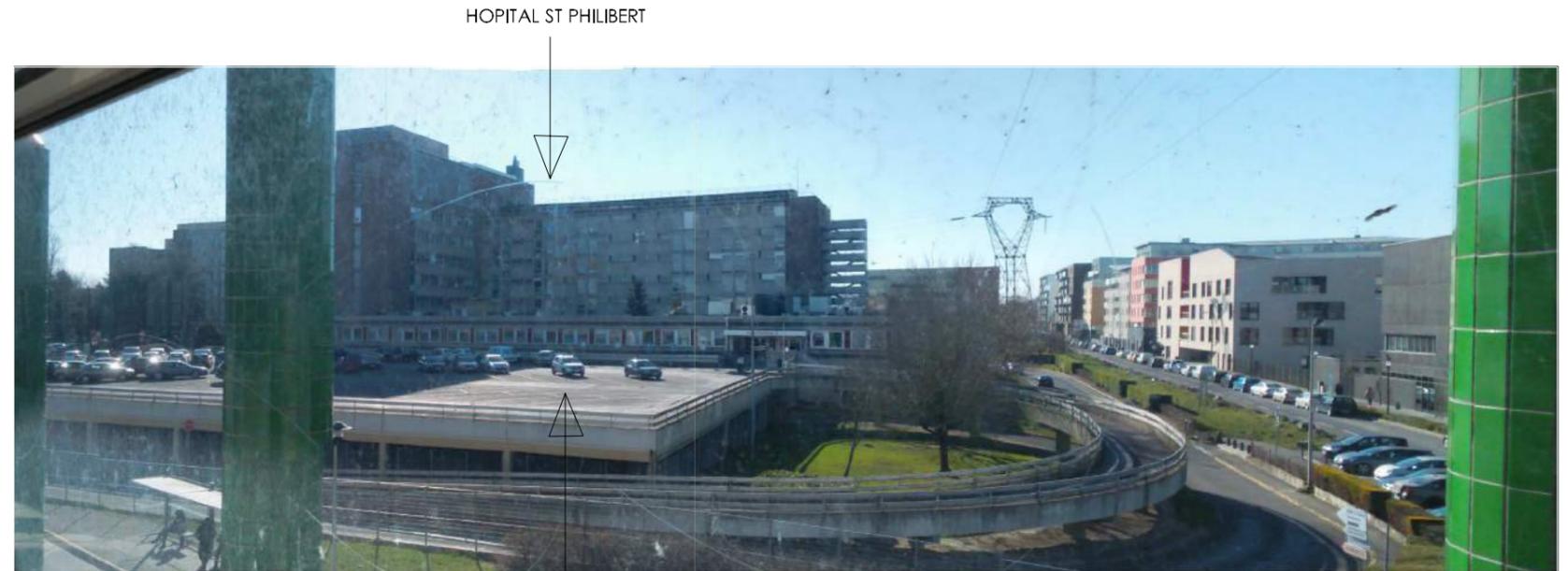


| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|----------|
| RE & REET HÔPITAL SAINT-PHILIBERT 115 Rue du Grand But, 59160 Lomme | MAIRIE PAYSAGE Institut Catholique de Lille 60, Boulevard Voltaire, F-59000 Lille GERTERMINNE UTILITAIRE Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille 115 Rue du Grand But, 59160 LOMME | EMISSIONS D'UN DOCUMENT G.O. Architectes ROUBAIX, Ed. 09 05 102 rue du Maréchal Maittequieu 59100 @ : contact@goarchitectes.com | ANNEXE 3 Photo Environnement Jointain | REF AFFAIRE : | DATE INDICE : | 07/03/18 |
| | | | | GOA S P H I C P E EMETTEUR PROJET PHASE | REP PHOT LOIN 0003 - TYPE IDENTIFICATEUR LOT SERIE IND | |



▲ 01 - depuis place Erasme de Rotterdam
25/02/2018

PARKING SILO A DEMOLIR
RAMPE D'ACCES A DEMOLIR
EMPLACEMENT DE L'EXTENSION



▲ 02 - depuis quai du métro St Philibert
25/02/2018

PARKING SILO A DEMOLIR
RAMPE D'ACCES A DEMOLIR
EMPLACEMENT DE L'EXTENSION

| | | |
|---|--|---|
| RE & REET HÔPITAL SAINT-PHILIBERT 115 Rue du Grand But, 59160 Lomme | MAÎTRISE D'OUVRAGE Institut Catholique de Lille 60, boulevard Vauban, F-59000 Lille | EMMETTEUR DU DOCUMENT |
| | GESTIONNAIRE UTILISATEUR Groupeement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille 115 rue du Grand But, 59160 LOMME | G.O Architectes 102 / D8 Boulevard Montesquieu 59100 ROUBAIX Tél : 03 20 54 90 56 @ : contact@goarchitectes.com |

TITRE
ANNEXE 3
Photo proche

| | | | | | |
|---------------|------------------------|------------|-------------|-----------------|-------------|
| REF AFFAIRE : | | ECHELLE : | | DATE INDICE : | 07/03/18 |
| GOA | S P H I I C P E | REP | PHOT | PROX | 0003 |
| EMETTEUR | PROJET | PHASE | TYPE | INDENTIFICATEUR | LOT |
| | | | | SERIE | IND |



| | | | |
|-------------------|--------|-----------------|----------|
| REF AFFAIRE : | 1/2000 | DATE INDICE : | 07/03/18 |
| EMETTEUR | PROJET | INDENTIFICATEUR | LOT |
| GOA S P H I C P E | ANNE | PLN | ABOR |
| PHASE | 0005 | TYPE | SERIE |
| | | | IND |

ANNEXE 5
Plan des abords

MAITRE D'OUVRAGE
Hôpital Catholique de Lille
 80, Boulevard Vidéon, F-59600 Lille

CONTRÔLEUR DE L'OUVRAGE
Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille
 115 Rue du Grand But, 59160 Lomme

ES architectes
 G.O. Architectes
 115 Rue du Grand But, 59160 Lomme
 Tel. 03 20 14 08 08
 E : contact@es-architectes.com

RE & BEET HÔPITAL
 SAINT-PHILIBERT
 115 Rue du Grand But,
 59160 Lomme

MAITRE D'OUVRAGE :

BUREAU VERITAS



DÉTERMINATION DE ZONE HUMIDE AU REGARD DU CRITÈRE PÉDOLOGIQUE

DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE
L'HOPITAL SAINT PHILIBERT –
COMMUNE DE LILLE - LOMME



Verdi
80 rue de Marcq
CS 90049
59 441 WASQUEHAL cedex

Date : Mars 2018

Etabli par : RENAUT Rachel

Visé par : NIVON Claire

VERSION 01

REVISION

| | | | | |
|----------------------------|-------------|---------------------|------------------|---------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 01 | Mars 2018 | Dossier indice 01 | RRe | CNi |
| Indice de révision. | Date | Commentaires | Émis par. | Vérifié par. |

SOMMAIRE

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | PRESENTATION GENERALE DU PROJET | 4 |
| 2 | METHODOLOGIE D'ETUDE..... | 4 |
| 3 | CADRE REGLEMENTAIRE..... | 5 |
| 4 | ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE | 6 |
| 4.1 | Localisation du projet..... | 6 |
| 4.2 | Occupation du site..... | 7 |
| 4.3 | Données géologiques | 8 |
| 4.4 | Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique..... | 9 |
| 5 | INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES..... | 10 |
| 5.1 | Rappel réglementaire | 10 |
| 5.2 | Synthèse des investigations | 11 |
| 6 | CONCLUSION DES INVESTIGATIONS..... | 14 |
| 7 | PIECES JOINTES..... | 14 |

1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Dans le cadre du projet d'extension de l'hôpital Saint Philibert de Lomme, le maître d'ouvrage, souhaite procéder à une identification des éventuelles zones humides pouvant exister dans l'emprise du projet.

Une zone humide est définie sur la base de 2 critères :

- Le critère pédologique (Sol)
- Le critère flore (Végétation)

La note technique du 26 juin 2017 précise la caractérisation de zone humide comme suit :

- Cas 1 : En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles.
- Cas 2 : En l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique.

Le présent rapport concerne uniquement le critère pédologique.

2 METHODOLOGIE D'ETUDE

La méthodologie suivante a été mise en place :

- Etude des données existantes ;
- Localisation des sondages de reconnaissance au vu du projet et des données topographiques ;
- Investigations de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle en application de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 ;
- Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations menées ;
- **Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide selon le critère « Sol » dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude et la surface concernée le cas échéant.**

3 CADRE REGLEMENTAIRE

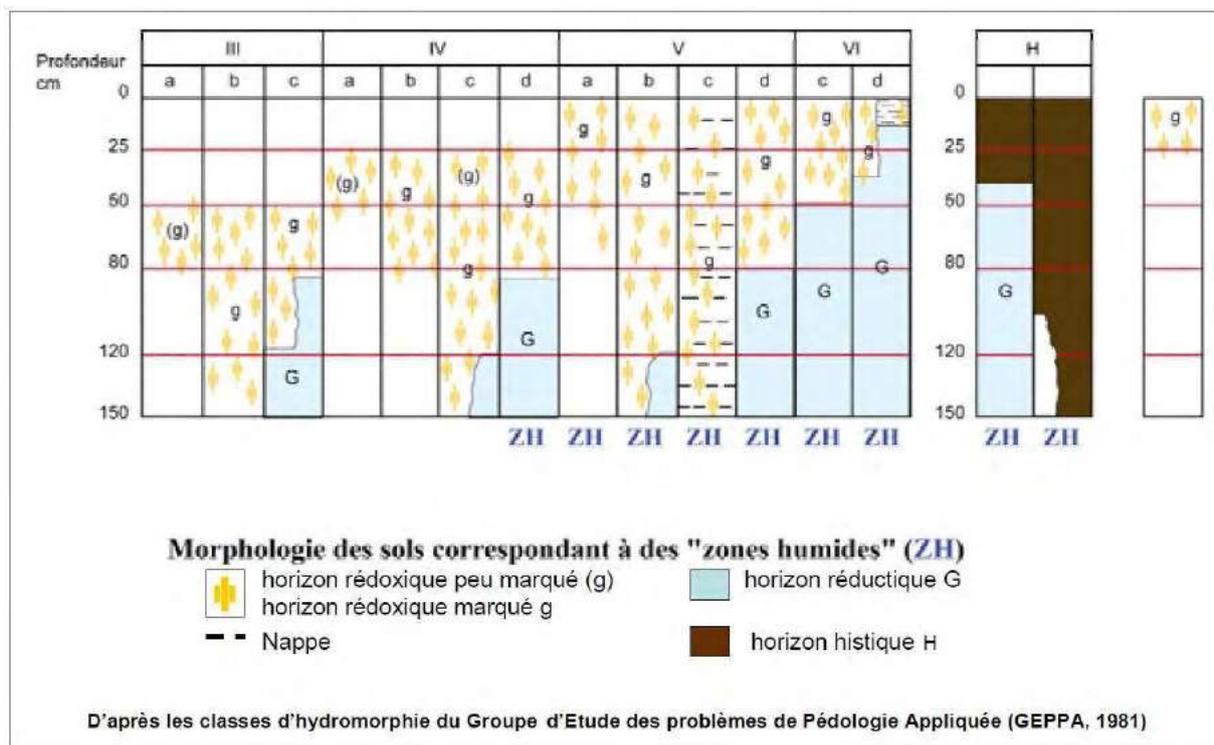
La délimitation de zone humide au regard du critère pédologique sera faite en application des textes suivants :

- l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement).

On considère une zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol :

- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur
- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur
- la présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur
- la présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur

Classes d'hydromorphologie du GEPPA



4.2 Occupation du site

L'occupation du sol est la suivante :

- Une zone dédiée à un parking ;
- Une habitation ;
- Des espaces verts (photo 1) ;
- Des prairies (photo 2).

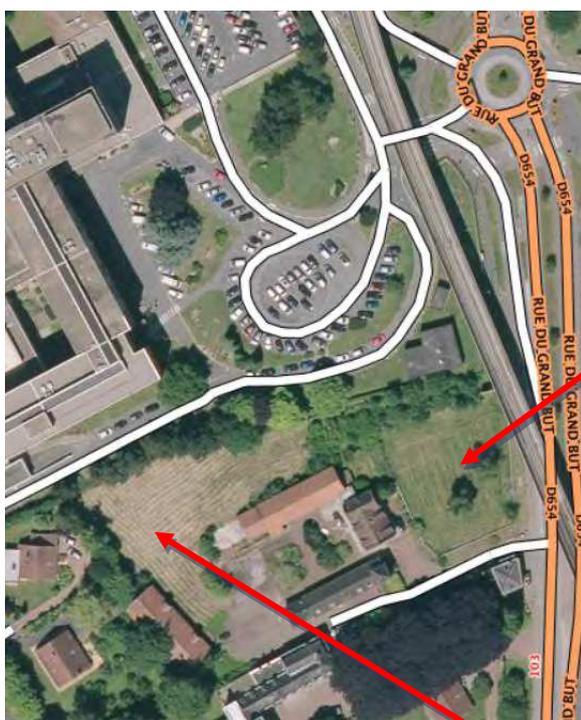


Photo 1

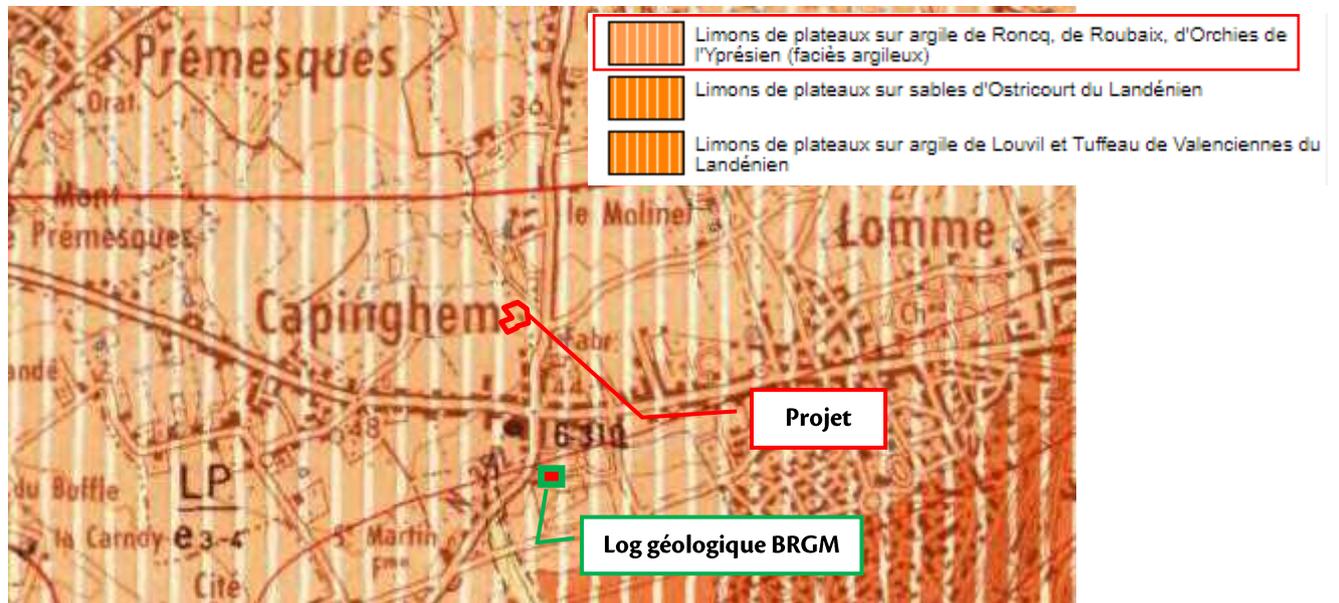


Photo 2

4.3 Données géologiques

L'étude de la carte géologique ci-dessous, nous renseigne sur les formations géologiques rencontrées au droit de la zone d'étude.

Figure 2 Carte géologique 1/50 000



Terrain affleurant :

- Limon de plateaux.

On peut distinguer depuis la surface un limon supérieur brun et compact. Le limon inférieur est quant à lui jaune clair ou verdâtre.

Le log géologique de l'ouvrage du sous-sol « BSS000BCHQ », situé à proximité du projet, nous renseigne plus précisément sur les formations rencontrées aux alentours de la zone d'étude.

Log géologique de l'ouvrage « BSS000BCHQ »

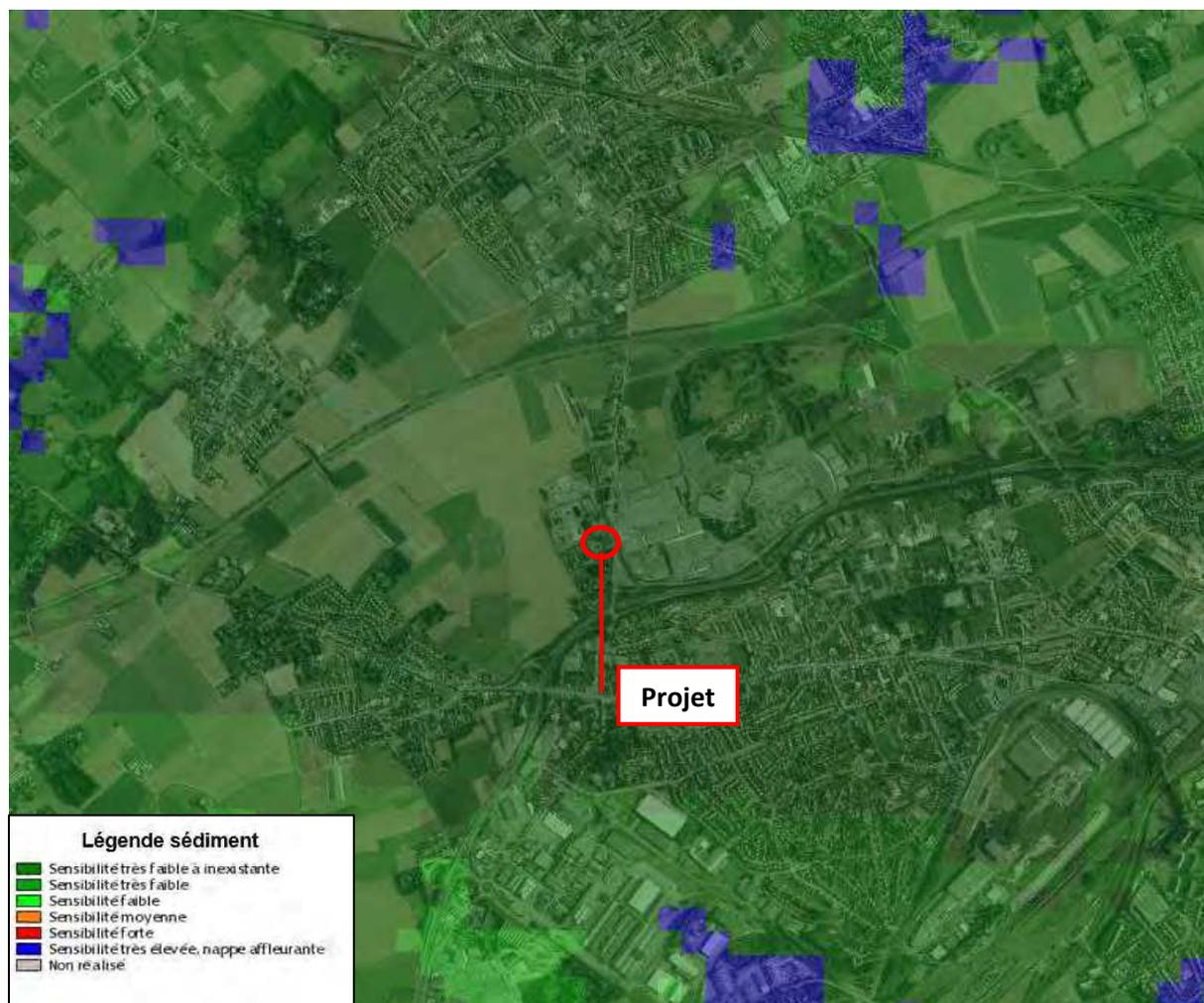
| Profondeur | Formation | Lithologie | Lithologie | Stratigraphie | Altitude |
|------------|---------------------------|------------|---|-------------------------------------|----------|
| 3.00 | Limon des plateaux | [Symbol] | | Quaternaire | 41.00 |
| | Argile des Flandres | [Symbol] | Argile. | Cuisien | |
| 10.50 | | | Sable jaune. | Thanétien | 33.50 |
| 19.00 | | | Sable noir. | | 25.00 |
| 23.00 | | | Sable vert glauconieux. | | 21.00 |
| 25.00 | | | Sable noir argileux. | | 19.00 |
| 28.00 | | | Sable noir et grès. | | 16.00 |
| 36.00 | Argile de Louvil | [Symbol] | Argile. | | 8.00 |
| 44.00 | | | Argile noire. | | 0.00 |
| 47.00 | | | | Coniacien à Campanien inférieur | -3.00 |
| | Craie blanche à silex | [Symbol] | Craie à silex. | | |
| | | | | | |
| 76.00 | Tuns | [Symbol] | Craie phosphatée indurée (banc de meule). | Coniacien | -32.00 |
| 76.50 | | | | | -32.50 |
| | Craie à Micraaster leskei | [Symbol] | Craie grise. | Turonien supérieur | |
| 85.00 | | | | Turonien inférieur à Turonien moyen | -41.00 |
| | Dièves | [Symbol] | Marne bleue. | | |
| 89.50 | | | | | -45.50 |

Description : le log géologique ci-contre confirme la nature limoneuse des sols de surface, reposant sur l'argile des Flandres. Le substratum crayeux est quant à lui placé en profondeur.

4.4 Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique

D'après la carte disponible sur www.infoterre.brgm.fr La zone d'étude est localisée dans une zone où le risque des remontées de nappe est très faible voire inexistant.

Figure 3 Carte des remontées de nappes



5 INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES

5.1 Rappel réglementaire

Les investigations à réaliser dans le cadre de ce type d'étude sont clairement définies dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Le tableau ci-dessous répertorie les 3 types de sols correspondant à des zones humides et le protocole de terrain à observer en conséquence tels qu'ils sont définis dans l'annexe I de l'arrêté.

| Type de sol correspondant à un sol de zone humide | Protocole de terrain à observer |
|---|---|
| « A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées » | « L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres » |
| « A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol » | « L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol » |
| « Aux autres sols caractérisés par : - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur » | « L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence : - de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur » |

L'arrêté précise également que « chaque sondage pédologique (...) doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m si c'est possible ». Néanmoins, c'est bien l'examen approfondi des 50 premiers centimètres du sol qui est déterminant pour confirmer ou infirmer qu'un sol est caractéristique d'une zone humide.

Remarque : Sur les zones pour lesquelles le terrain est constitué de remblais ou si le terrain comporte de nombreux éléments grossiers de types cailloux ou silex, jusqu'à quatre sondages peuvent être réalisés pour parvenir à une profondeur minimale d'au moins 0,50 m. Dans le cas où cette profondeur minimum ne serait pas atteinte, l'analyse pédologique se fera sur le sondage ayant atteint la profondeur la plus importante.

5.2 Synthèse des investigations

La caractérisation des sols en zones humides se base notamment sur la profondeur d'apparition de traces d'hydromorphie. Elles consistent en des traits rouille/ocre (rédoxiques), synonymes d'engorgement temporaire, ou de traits bleu/vert/gris (réductiques), qui témoignent d'un engorgement du sol permanent.

Des sondages pédologiques ont été réalisés le Jeudi 8 Mars 2018 à l'aide d'une tarière manuelle. Les investigations se sont déroulées par temps de pluie.

Au total, 9 sondages ont été réalisés.

La localisation des sondages est reprise sur le plan fourni en annexe.

Les sondages ont mis en évidence la présence d'un sol de nature limoneuse avec ponctuellement la présence de remblais.

Sondages S5-S6-S8-S9

Ces 4 sondages ont atteint une profondeur suffisante pour attester que ces sols ne sont pas représentatifs d'une zone humide. Le sol est de type limon à limon argileux. Des traces d'hydromorphie (trait rédoxique ou trait réductique), indiquant la présence d'eau dans le sol, ont été observée à 1 m de profondeur, c'est-à-dire à une profondeur trop importante pour classer les sols comme zone humide.



0 cm

1.20m

Exemple du sondage S5 (non humide)

Sondages S1-S2-S3-S4-S7

Compte tenu de la présence de remblais, ces 5 sondages n'ont pu atteindre la profondeur minimale de 0.50m qui permet de confirmer ou d'infirmer le caractère humide du sol au regard du critère pédologique de l'arrêté du 1er Octobre 2009.

- Concernant les sondages S1, S3, S4 et S7, sur les profondeurs investiguées, aucune trace d'hydromorphie (trait rédoxique ou trait réductique), indiquant la présence d'eau dans le sol, n'a été observée.
- Le sondage S2 a atteint une profondeur de 0.60 m avec des traces d'oxydation à 30 cm. La présence de remblais n'a pas permis d'identifier si ces traces s'intensifiaient en profondeur (comme c'est le cas pour une zone humide). Néanmoins les sondages S1, S4 et S3 localisés à proximité, sur le même type d'habitat et à une altimétrie équivalent sont non humides (traces d'oxydation à 1 mètre de profondeur). Nous pouvons donc considérer que ce sondage est non humide et que les traces d'oxydation sont dues aux remblais présents sur la zone d'étude.

Exemple du sondage S2 (présence de remblais)



Un tableau récapitulatif des résultats de chaque sondage est présenté en page suivante.

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE – RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

| N° du sondage | Texture du sol | Epaisseur de terre végétale | Profondeur du toit de la nappe d'eau | Profondeur d'investigation | Profondeur d'apparition des traces d'oxydation | Profondeur d'apparition de l'horizon réduit | Classe hydromorphique GEPPA | Classement selon l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2009 * |
|---------------|----------------------------------|-----------------------------|---|---------------------------------------|--|---|-----------------------------|---|
| S1 | Limon brun /remblai | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0.30 m- Refus de tarière sur remblai | Non observé sur la profondeur d'investigation | Non observé sur la profondeur d'investigation | Indéfini | Non classable |
| S2 | Limon brun/remblai | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0.60 m- Refus de tarière sur remblai | 0.30m | Non observé sur la profondeur d'investigation | Indéfini | Non classable |
| S3 | Remblai | 0.10 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0.10 m- Refus de tarière sur remblai | Non observé sur la profondeur d'investigation | Non observé sur la profondeur d'investigation | Indéfini | Non classable |
| S4 | Limon/remblai | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0.20 m- Refus de tarière sur remblai | Non observé sur la profondeur d'investigation | Non observé sur la profondeur d'investigation | Indéfini | Non classable |
| S5 | Limon brun à argile marron clair | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 1.20 m | 1,0m | Non observé sur la profondeur d'investigation | II b | Non humide |
| S6 | Limon brun à argile marron clair | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 1.20 m | 1,1m | Non observé sur la profondeur d'investigation | II b | Non humide |
| S7 | Limon brun /remblai | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0.35 m - Refus de tarière sur remblai | Non observé sur la profondeur d'investigation | Non observé sur la profondeur d'investigation | Indéfini | Non classable |
| S8 | Limon brun à argile marron clair | 0.20 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 1.20 m | 1.0 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | II b | Non humide |
| S9 | Limon argileux marron | 0,55 m | Non observé sur la profondeur d'investigation | 0,55 m - Refus de tarière sur remblai | Non observé sur la profondeur d'investigation | Non observé sur la profondeur d'investigation | I, II et III | Non humide |

6 CONCLUSION DES INVESTIGATIONS

Sur les 9 sondages prévus, seuls 4 sondages ont atteints une profondeur suffisante pour permettre l'identification de zone humide au regard des critères réglementaires.

En effet, la parcelle étudiée est en partie composée d'un remblai au droit duquel il n'a pas été possible de réaliser les investigations permettant le classement réglementaire du sol (profondeur atteinte insuffisante).

- **Les sondages réalisés à une profondeur suffisante témoignent tous d'un sol non humide.**

Sur les zones présentant des remblais :

- **L'analyse de sondages pédologiques n'est pas un critère permettant la délimitation de zone humide compte tenu du remaniement du sol ;**
- **L'occupation du sol est de type « prairies »***

C'est pour cette raison que la délimitation des zones humides au titre du critère Sol doit être complétée par une analyse de la végétation.

7 PIECES JOINTES

Plan des résultats des sondages pédologiques

Maitre d'ouvrage



Bureau d'étude

Verdi



Projet

hôpital Saint Philibert - Lomme

Echelle

plan : 1/1000°

Indice

0

Date

09 / 03 / 2018

Identification de zones humides au regard du critère pédologique

Résultats des investigations

Légende :



S1

Sondage ayant atteint une profondeur d'investigation suffisante au regard de l'arrêté du 1er Octobre 2009 et montrant un sol non caractéristique de zone humide selon le critère pédologique

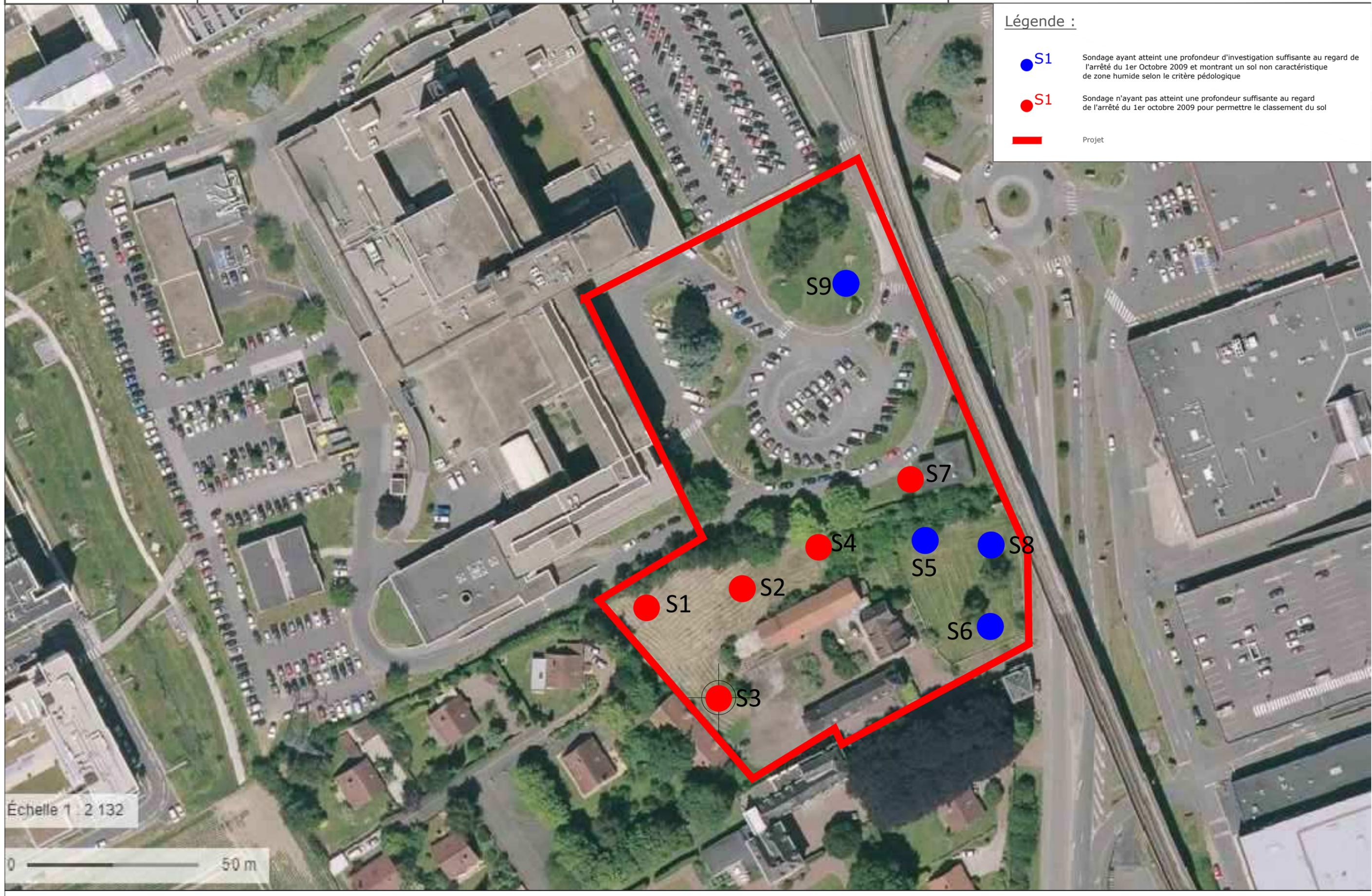


S1

Sondage n'ayant pas atteint une profondeur suffisante au regard de l'arrêté du 1er octobre 2009 pour permettre le classement du sol



Projet



Échelle 1 : 2 132

0 50 m

ESSAI D'INFILTRATION A CHARGE VARIABLE EN FORAGE OUVERT

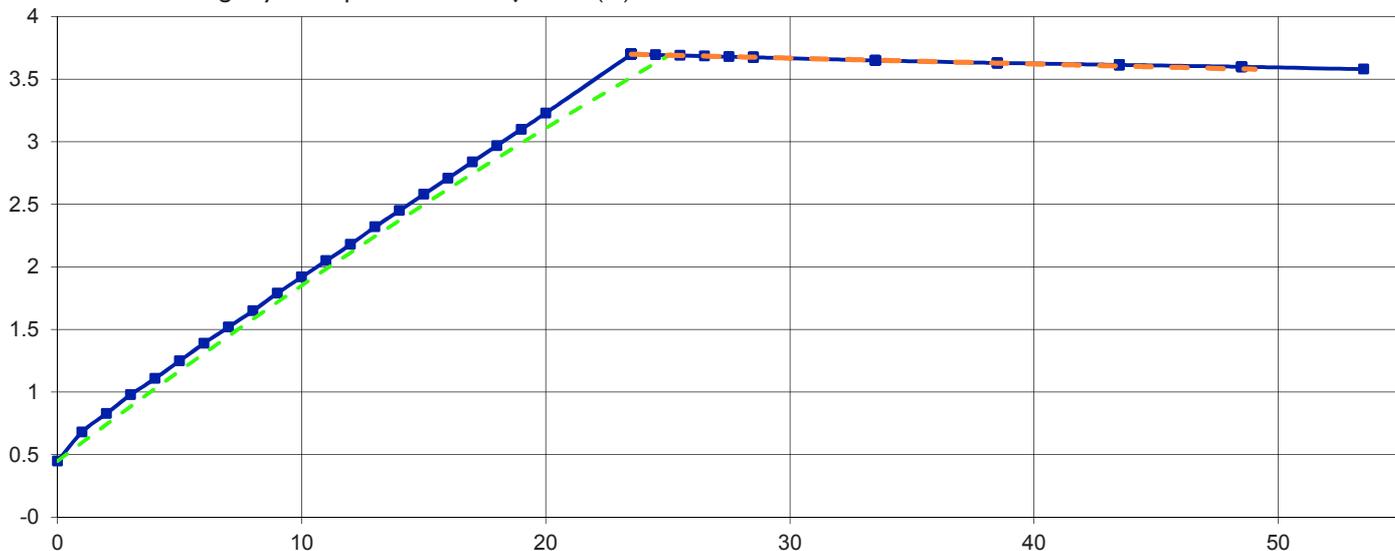
réalisé conformément à la norme NF EN ISO 22282-2
FTQ 234-3

AFFAIRE N° : ML.17.0298
 CHANTIER : Sinat Philibert LOMME
 SONDAGE N° : R4/LI
 DATE : 13/11/2017
 PROFONDEUR DE L'ESSAI : de 3.00 à 4.00 m

TYPE DE L'ESSAI : NASBERG
 MODE OPERATOIRE : PAR INJECTION
 DEBIT D'ESSAI : 1.3 l/min
 2.10E-05 m³/s

LONGUEUR DE LA CAVITE D'ESSAI : L = 1.00 m
 DIAMETRE DE LA CAVITE D'ESSAI : D = 0.090 m
 ELANCEMENT DE LA CAVITE : L/D = 11.1
 DIAMETRE DE LA : SPHERE EQUIVALENTE m = F/D = 22.5

Variation de la charge hydraulique h durant l'injection (m)



OBSERVATIONS

Vérifié par:

temps (min)

COEFFICIENT DE PERMEABILITE

PHASE D'INJECTION 8.9E-07 m/s

calcul par approximation du régime transitoire

RETOUR A L'EQUILIBRE 1.1E-07 m/s

PHASE 1 : INJECTION

PHASE 2 : RETOUR A L'EQUILIBRE

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 0 | 0.45 |
| 1 | 0.68 |
| 2 | 0.83 |
| 3 | 0.98 |
| 4 | 1.11 |
| 5 | 1.25 |
| 6 | 1.39 |
| 7 | 1.52 |
| 8 | 1.65 |
| 9 | 1.79 |
| 10 | 1.92 |
| 11 | 2.05 |
| 12 | 2.18 |
| 13 | 2.32 |
| 14 | 2.45 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 15 | 2.58 |
| 16 | 2.71 |
| 17 | 2.84 |
| 18 | 2.97 |
| 19 | 3.10 |
| 20 | 3.23 |
| 23.5 | 3.70 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 0 | 3.70 |
| 1 | 3.70 |
| 2 | 3.69 |
| 3 | 3.69 |
| 4 | 3.68 |
| 5 | 3.68 |
| 10 | 3.65 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 15 | 3.63 |
| 20 | 3.62 |
| 25 | 3.60 |
| 30 | 3.58 |

ESSAI D'INFILTRATION A CHARGE VARIABLE EN FORAGE OUVERT

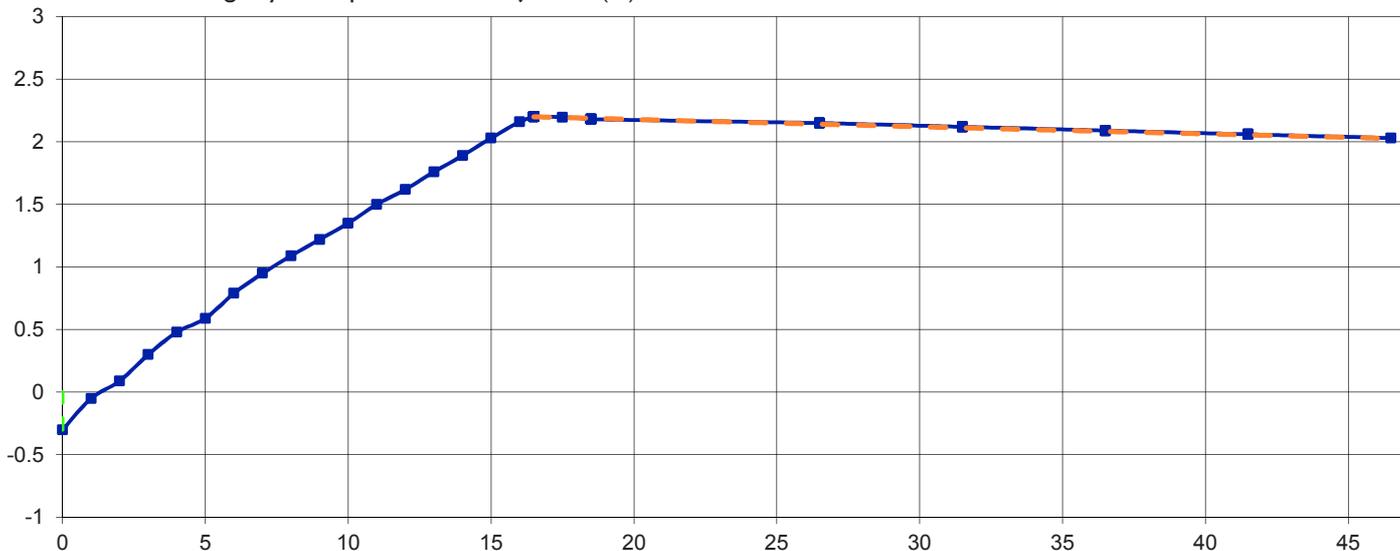
réalisé conformément à la norme NF EN ISO 22282-2
FTQ 234-3

AFFAIRE N° : ML.17.0298
 CHANTIER : SAINT PHILIBERT LOMME
 SONDAGE N° : R9
 DATE : 13/11/2017
 PROFONDEUR DE L'ESSAI : de 1.50 à 2.50 m

TYPE DE L'ESSAI : NASBERG
 MODE OPERATOIRE : PAR INJECTION
 DEBIT D'ESSAI : 1.3 l/min
 2.10E-05 m³/s

LONGUEUR DE LA CAVITE D'ESSAI : L = 1.00 m
 DIAMETRE DE LA CAVITE D'ESSAI : D = 0.090 m
 ELANCEMENT DE LA CAVITE : L/D = 11.1
 DIAMETRE DE LA : SPHERE EQUIVALENTE m = F/D = 22.5

Variation de la charge hydraulique h durant l'injection (m)



OBSERVATIONS

Vérifié par:

temps (min)

COEFFICIENT DE PERMEABILITE

PHASE D'INJECTION 1.7E-06 m/s

calcul par approximation du régime transitoire

RETOUR A L'EQUILIBRE 2.4E-07 m/s

PHASE I : INJECTION

PHASE 2 : RETOUR A L'EQUILIBRE

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 0 | -0.30 |
| 1 | -0.05 |
| 2 | 0.09 |
| 3 | 0.30 |
| 4 | 0.48 |
| 5 | 0.59 |
| 6 | 0.79 |
| 7 | 0.95 |
| 8 | 1.09 |
| 9 | 1.22 |
| 10 | 1.35 |
| 11 | 1.50 |
| 12 | 1.62 |
| 13 | 1.76 |
| 14 | 1.89 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 15 | 2.03 |
| 16 | 2.16 |
| 16.5 | 2.20 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 0 | 2.20 |
| 1 | 2.20 |
| 2 | 2.18 |
| 10 | 2.15 |

| durée corrigée (min) | charge hydraulique h(m) |
|----------------------|-------------------------|
| 15 | 2.12 |
| 20 | 2.09 |
| 25 | 2.06 |
| 30 | 2.03 |
| 73/84 | 2.03 |



MAÎTRE D'OUVRAGE :

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (EPIH)

DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

CS 40 109

60 boulevard Vauban

59016 LILLE CEDEX

**RESTRUCTURATION / EXTENSION ET LA RENOVATION DE
L'ENVELOPPE ET DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE
L'HOPITAL SAINT-PHILIBERT DE LOMME**

COMPLEMENT AU CERFA CAS PAR CAS

COMPLEMENTS AU CERFA CAS PAR CAS POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'HOPITAL SAINT PHILIBERT

Indiquer la superficie du terrain d'assiette du site d'implantation du projet dans la rubrique 4.5 relative aux grandeurs caractéristiques du projet

Le terrain d'assiette du projet représente 49 651m².

4/5

| Références cadastrales : fiche complémentaire | |
|---|--|
| Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. | |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 2849 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 600 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 2850 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1320 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5304 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 781 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5330 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 362 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5331 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 213 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5332 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 10 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5033 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1473 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5334 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1106 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5335 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 478 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5336 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 543 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5395 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 41268 |
| Préfixe : 355 Section : A Numéro : 5396 | Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1497 |

Détailler la connectivité du projet avec l'offre de transports en commun existante :

- **Metro Station hôpital St Philibert, ligne 2**
- **Bus gare routière Saint Philibert**
- **Parking relais P+R**

Le projet offrant une capacité de stationnement identique à la situation actuelle, pourriez-vous justifier ce nombre et l'absence de diminution du nombre de places totales ?

La reconfiguration des services de consultations, la création d'un plateau technique et de son hôpital de chirurgie ambulatoire provoquera l'accroissement de l'activité et de facto des besoins en stationnement.

Par ailleurs, l'évolution de l'activité « ambulatoire » augmentera le turn-over de véhicules sur une journée d'activité.

En ce qui concerne l'aire de stationnement de 300 places, serait-il possible de détailler l'intégration paysagère, spécifier l'emplacement des noues

Emplacement des noues indiqué en bleu ci-dessous

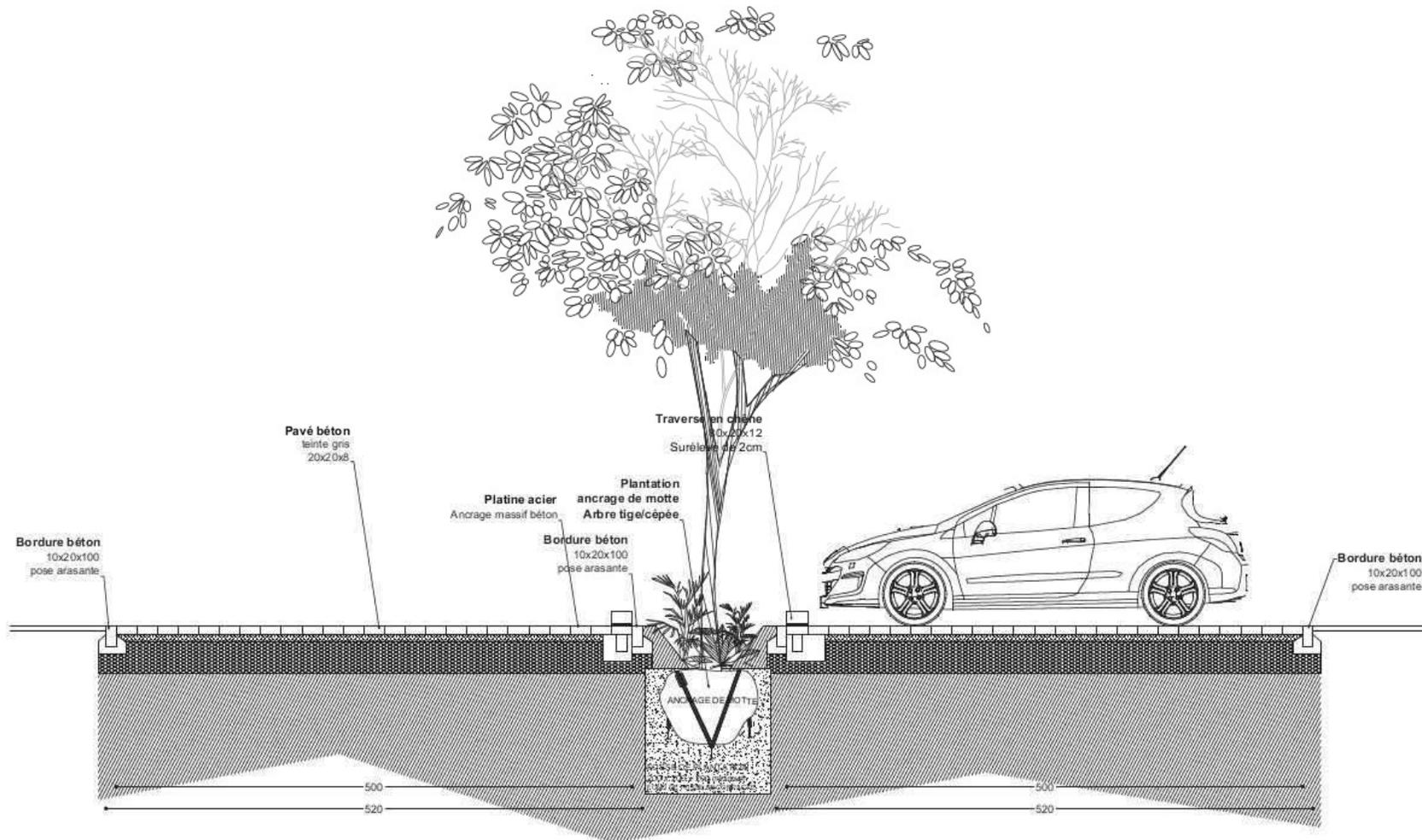
Plan des coupes sur les limites



Ci-joint quelques éléments graphiques permettant de visualiser l'intégration paysagère extraits de l'annexe 1 – carnet des concepts du paysage.

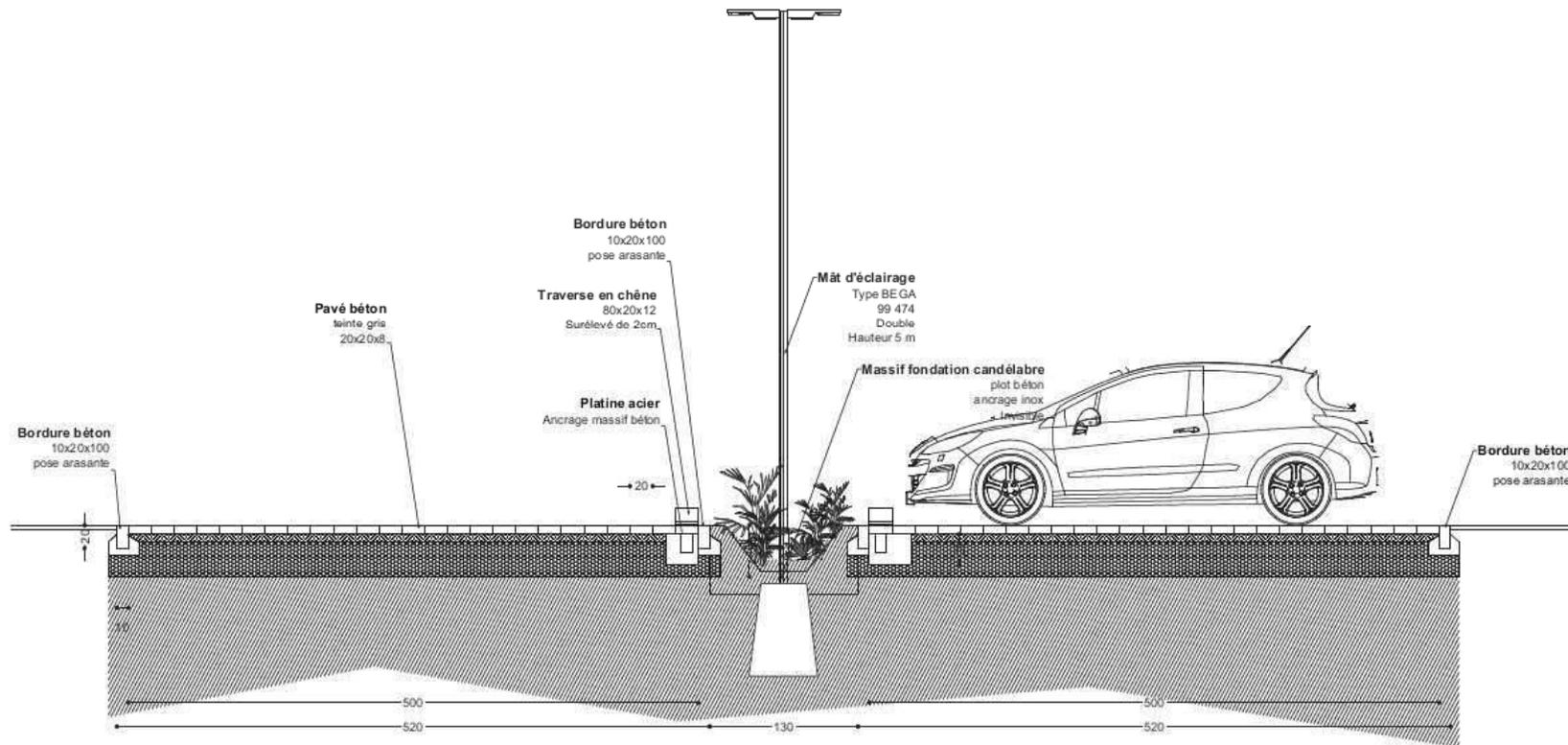
Coupe de détails

→ Le parking boisé



Coupe de détails

→ Le parking boisé



Préciser si des places de stationnement comme l'autopartage, covoiturage ou rechargement des véhicules électriques sont prévues ?

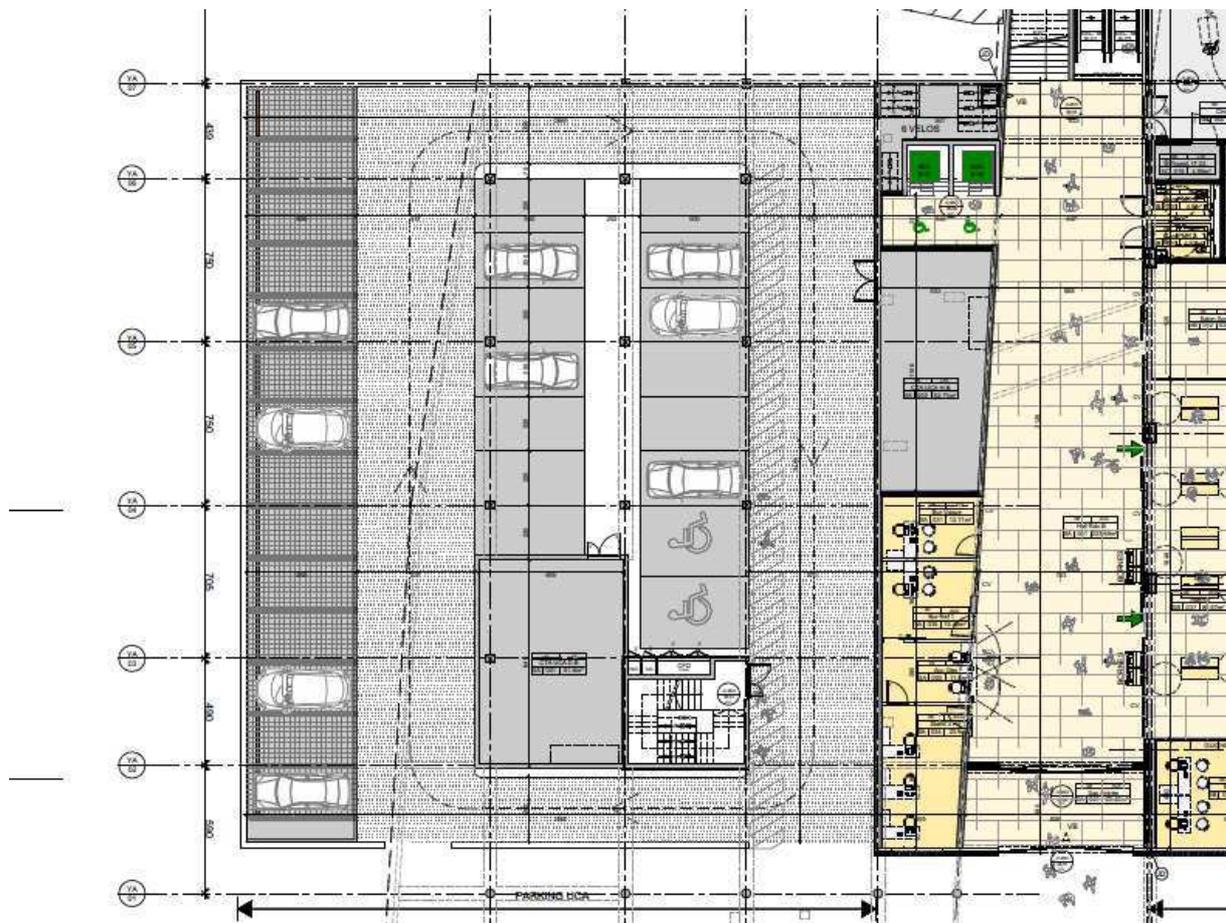
- **il n'est pas prévu de stationnement adapté à l'autopartage ou le covoiturage ; en effet, le P+R situé à proximité remplit ce rôle, il est de plus équipé de bornes de rechargement pour véhicules électriques**
- **30 places de parkings disposent des attentes nécessaires au déploiement de cette demande.**

En ce qui concerne l'aire de stationnement de 50 places, serait-il possible de détailler les points suivants: un bâtiment sera-t-il créé pour ce parking (le parking ayant l'air "fermé") ? Les plans de masse ainsi que le formulaire d'examen au cas par cas ne décrivent pas pleinement cette aire: Seules 40 sont détaillées dans le cerfa et les plans de masses ne permettent pas d'appréhender leur emplacements (seules 28 sont présentées). Serait-il possible d'éclaircir ce point ?

Il ne s'agit pas d'une aire de 50 places mais de plusieurs zones totalisant 49 places (et non 50 prévues initialement) réparties de la manière suivante :

- **Parking UCA à l'air libre 29 places**
- **Parking dépose minute 3 places**
- **Parking VSL et Taxi 7 places**
- **Parking Ambulance 10 places**

Le parking sous le bâtiment UCA (unité de chirurgie ambulatoire) est destiné aux patients de ce service, au total 29 places sous contrôle d'accès – Les patients disposeront de QR code fournis avec leur convocation pour y accéder.



En ce qui concerne l'extension, pourriez-vous détailler l'intégration paysagère du projet ainsi que le parti architectural pris ?

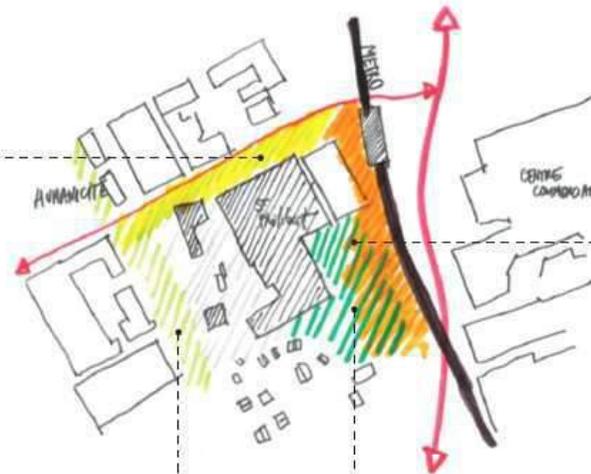
Ci-joint quelques éléments graphiques permettant de visualiser l'intégration paysagère et le parti architectural pris extraits de l'annexe 1 – carnet des concepts du paysage.

Diagnostic paysager

Un site contraint aux multiples façades, des enjeux de paysage à hiérarchiser

Façade sur l'Avenue Nelson Mandela

L'avenue Mandela (qui n'a d'avenue que le nom), étend le motif paysager d'Humanité jusqu'à la station de Metro (noue et voie cyclable).
La façade du bâtiment donnant sur cette avenue n'est pas la principale.
L'enjeu est de lui donner une écriture compatible avec les infrastructures liées à l'Avenue Mandela.



Façade principale sur la rue du Grand But

Spatialement, la séquence d'entrée va du métro jusqu'à la façade du bâtiment.
Cet espace peut être considéré comme le parvis élargi de l'hôpital.

Façade Sud, entrée véhicules

La séquence d'entrée des véhicules est grande.
Son aménagement doit permettre de traiter la façade Sud du bâtiment (parking, terrasse et voie pompier) et le cheminement piéton entre le stationnement et l'entrée principale.
L'enjeu est important car elle participe à l'image du complexe hospitalier dans la ville.

Façade Ouest

La limite Ouest est traitée grâce au motif paysager constitué par la large noue d'Humanité.
L'enjeu en matière d'aménagement sur la parcelle de l'hôpital est moins important.

Différenciation des espaces à aménager

→ Plan masse - 1/1000



Le bois d'entrée

→ Séquence d'entrée



Un parking boisé intégré

Le parking visiteurs et personnels est visible depuis la rue du Grand But. Il doit donc être lisible, et s'intégrer largement dans l'hôpital et la ville. Étant éloignés de l'entrée, la séquence 'stationnement/cheminement/entrée principale' doit être travaillée pour créer un véritable lieu de vie, et non pas simplement un lieu de passage et de stationnement. Le traitement fin du paysage, la transparence visuelle du lieu, l'écriture unitaire et de facture jardinée, participe à offrir une séquence d'entrée de qualité aux différents usagers et personnels.

Un paysage aux nivellements tendus et au caractère jardiné

Nous avons dessiné un parking «plan», aux nivellements tendus, sans ressauts ni bordures, un espace boisé intégrant des arbres de hauteurs différentes pour en casser la linéarité. Les espaces plantés sont conséquents et permettent un tamponnement des eaux pluviales. Celles-ci sont rejetées depuis la voirie dans ces jardins creux. Ces jardins donnent une image accueillante au complexe hospitalier.

Par ailleurs, dans le cas où l'analyse de la végétation aurait été réalisée, pourriez-vous nous la communiquer ?

Les prospections de terrain ont été réalisées fin avril. Ces dernières ont confirmé l'absence d'espèces floristiques de zone humide. Voir rapport joint en annexe 2 du présent document.